

Rapport de gestion

Faits et chiffres relatifs
à l'exercice 2022



Rapport de gestion

Aperçu	
Résultat global Visana 2022	5
Introduction aux rapports de gestion	6
Visana SA	
Compte de pertes et profits	11
Bilan	14
Annexe	17
Rapport de révision	23
sana24 SA	
Compte de pertes et profits	29
Bilan	30
Annexe	33
Rapport de révision	38
vivacare SA	
Compte de pertes et profits	43
Bilan	46
Annexe	49
Rapport de révision	54
Galenos SA	
Compte de pertes et profits	59
Bilan	62
Annexe	65
Rapport de révision	70
Visana Assurances SA	
Compte de pertes et profits	75
Bilan	78
Annexe	81
Rapport de révision	87
Visana Assurances générales SA	
Compte de pertes et profits	93
Bilan	95
Annexe	97
Rapport de révision	100
Corporate Governance	
Structure de la conduite et organisation	103
Conseil d'administration	104
Direction générale	106
Principes de la conduite d'entreprise	107
Gestion des risques	108
Glossaire	110
Contact / Impressum	113

Aperçu du résultat global Visana 2022

	2022		2021	
	LAMa mio CHF	LCA/LAA mio CHF	Total mio CHF	Total mio CHF
Primes	2 430.1	1 246.0	3 676.1	3 594.8
Diminutions des produits	-36.3	-	-36.3	-24.8
Réassurances	-	-9.0	-9.0	-9.7
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions	414.6	-	414.6	423.5
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance	-396.8	-	-396.8	-408.7
Autres produits de l'activité d'assurance	-	2.8	2.8	4.3
Produits de l'activité d'assurance	2 411.6	1 239.8	3 651.4	3 579.4
Prestations	-3 011.5	-878.4	-3 889.9	-3 688.2
Participations aux coûts/quotes-parts/recours	359.7	-	359.7	345.3
Réassurances	-	7.4	7.4	5.5
Prestations diverses	-0.7	-	-0.7	-9.8
Compensation des risques	285.1	-	285.1	220.7
Modification des provisions	-11.0	-24.1	-35.1	-43.8
Frais d'administration	-103.4	-267.9	-371.3	-329.9
Autres charges techniques	-	-43.3	-43.3	-41.7
Charges de l'activité d'assurance	-2 481.8	-1 206.3	-3 688.1	-3 541.9
Résultat de l'activité d'assurance	-70.2	33.5	-36.7	37.5
Résultat réalisé relatif au capital	-5.2	40.5	35.3	86.8
Résultat non réalisé relatif au capital	-58.9	n. a.*	-58.9	-2.0
Résultat relatif au capital	-64.1	40.5	-23.6	84.8
Résultat divers	0.8	-0.3	0.5	-27.8
Impôts	-	-16.2	-16.2	-25.1
Résultat d'entreprise	-133.5	57.5	-76.0	69.4
* attesté selon CO				
			mio CHF	mio CHF
Provisions pour cas d'assurance			2 429.2	2 393.2
			%	%
Taux combiné			101,0	98,9
Taux de sinistre			90,8	89,7
Taux de coûts			10,2	9,2
			mio CHF	mio CHF
Champs d'activité				
Primes Clientèle privée			3 098.3	3 068.7
Primes Clientèle entreprises			577.8	526.1
			Nombre	Nombre
Indices statistiques				
			1.1.2023	1.1.2022
Effectif des assurés Clientèle privée			847 600	835 400
Personnes assurées AOS			644 200	628 700
Entreprises assurées			16 500	16 250
			31.12.2022	31.12.2021
Collaborateurs/trices			1 450	1 461
Postes à plein temps			1 289	1 302

Visana présente un résultat positif

Visana élargit son offre et fonde Visana Assurances générales SA

Dans le cadre de la stratégie Visana 2026, Visana a développé et affiné son positionnement stratégique dans le domaine des soins intégrés. Ainsi, elle a lancé, en collaboration avec ses partenaires Swiss Medical Network et le canton de Berne, la première organisation de santé entièrement intégrée de Suisse: Réseau de l'Arc. L'année 2022 a en outre été placée sous le signe de l'élargissement de l'offre avec l'assurance voiture et la solution de prévoyance. Visana Assurances générales SA a été créée en lien avec cette décision et regroupera à l'avenir les activités commerciales de l'assurance de choses et de l'assurance de responsabilité civile.

Pour l'année 2022, Visana a opté pour des primes ne couvrant pas les coûts dans l'assurance de base, dans l'intérêt de ses clientes et clients, ce qui a un effet positif sur le résultat annuel. Visana continue à afficher une grande stabilité financière et une solvabilité élevée. Sans restrictions, elle remplit toutes les exigences en matière de besoins en capitaux pour les assurances de base selon la loi fédérale sur l'assurance-maladie ainsi que pour les assurances complémentaires selon la loi fédérale sur le contrat d'assurance. Une base financière forte et une gestion de la fortune responsable sont dans l'intérêt de nos assurées et assurés. Les fluctuations sur les marchés de capitaux ainsi que les augmentations de prestations dans le domaine actuariel ont pu être amorties grâce à la solvabilité existante.

Dans ce contexte, le résultat d'entreprise 2022 s'élève à moins 76 millions de francs (2021: plus 69.4 millions). Le résultat des activités d'assurance est de moins 36.7 millions de francs (2021: plus 37.5 millions), ce qui entraîne un taux combiné (taux de sinistres et de coûts) de 101% pour Visana (2021: 98,9%). Le résultat de l'assurance obligatoire des soins est de 70.2 millions de francs (2021: moins 48.9 millions) et celui du domaine des assurances complémentaires

s'élève à 33.5 millions (2021: 86.4 millions).

Ci-dessous se trouvent les résultats en détail.

Visana SA

Visana SA présente un résultat actuariel de moins 55.2 millions de francs (2021: moins 29.2 millions). Comme l'année précédente, le volume des primes est d'environ 1.8 milliard de francs. Les prestations d'assurance ont augmenté de 83.5 millions de francs et s'élèvent à environ 2.2 milliards de francs (2021: 2.1 milliards de francs). Visana SA a reçu 392.0 millions de francs du fonds de compensation des risques (2021: 330.2 millions). Visana SA dispose en 2022 d'un effectif de 481 020 personnes assurées dans l'assurance de base (2021: 482 500).

sana24 SA

sana24 SA présente en 2022 un résultat de moins 11.8 millions de francs (2021: moins 6.0 millions). Le volume des primes s'est élevé à 296.8 millions de francs (2021: 288.0 millions) et les prestations d'assurance ont augmenté, atteignant 224.4 millions de francs (2021: 219.8 millions). Les paiements au fonds de compensation des risques se sont montés à 67.4 millions de francs (2021: 66.4 millions). sana24 SA présentait en 2022 un effectif de 72 000 personnes assurées dans l'assurance de base (2021: 71 600).

vivacare SA

vivacare SA a atteint en 2022 un résultat de moins 17.4 millions de francs (2021: moins 7.4 millions). Le volume des primes a augmenté, passant à 248.3 millions de francs (2021: 235.7 millions) et les prestations d'assurance se sont montées à 204.4 millions de francs (2021: 190.4 millions). Les paiements au fonds de compensation des risques se sont montés à 43.5 millions de francs (2021: 42.9 millions). vivacare SA présentait en 2022 un effectif de

60 100 personnes assurées dans l'assurance de base (2021: 58 300).

Galenos SA

Galenos SA présente en 2022 un résultat positif de 1.1 million de francs (2021: moins 1.9 million). Le volume des primes s'est élevé à 61.2 millions de francs (2021: 58.3 millions) et les prestations d'assurance ont été de 60.7 millions de francs (2021: 58.5 millions). Galenos SA a reçu 4.0 millions de francs du fonds de compensation des risques et en 2021, elle a payé 0.2 million. Galenos SA présentait un effectif de 15 600 personnes assurées (2021: 13 800).

Visana Assurances SA

Au 1^{er} janvier 2022, le domaine d'affaires de l'assurance des choses a été transféré à la nouvelle société Visana Assurances générales SA.

Visana Assurances SA présente un résultat actuariel de 33.8 millions de francs (2021: 86.4 millions). Le volume des primes s'est amélioré de 36.6 millions de francs et s'est élevé à 1.2 milliard de francs. Les prestations d'assurance ont augmenté de 69.9 millions de francs par rapport à l'année précédente et s'élèvent à environ 0.9 milliard de francs. Dans le domaine non actuariel, un résultat de 40.3 millions de francs a pu être atteint (2021: 58.4 millions); un résultat d'entreprise de 57.9 millions de francs a pu être obtenu (2021: 119.7 millions). Le domaine d'affaires Clientèle privée présente un effectif de 699 800 personnes assurées (2021: 717 200, y compris assurance de choses) et le domaine d'affaire Clientèle entreprises assure environ 16 250 entreprises clientes (2021: environ 16 000).

Visana Assurances générales SA

Visana Assurances générales SA a été fondée le 10 mars 2022 et est un sujet de droit pour les assurances de choses pour les catégories d'assurances (ménage, bâtiments et responsabilité civile privée) selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA). La reprise de l'effectif de Visana

Assurances SA a eu lieu rétroactivement au 1^{er} janvier 2022.

Visana Assurances générales SA présente un résultat actuariel de moins 0.3 million de francs. Le volume des primes s'élève à 5.9 millions de francs et les prestations d'assurance à 2.1 millions de francs. Le domaine non actuariel présente un résultat de moins 0.1 million de francs, si bien qu'un résultat d'entreprise global de moins 0.4 million de francs a été atteint. Visana Assurances générales SA avait un effectif de 19 000 personnes assurées.

Visana remercie chaleureusement tous ses clients et clientes pour la confiance accordée. Nous serons heureux d'être à votre service à l'avenir aussi.



Lorenz Hess
Président du conseil
d'administration



Angelo Egli
CEO

Visana SA est sujet de droit de l'assurance obligatoire des soins et de l'assurance facultative d'indemnités journalières selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

Comptes de pertes et profits

	Chiffre de l'annexe	2022	2021	Modification
		mio CHF	mio CHF	mio CHF
Primes assurance obligatoire des soins		1816.4	1804.4	12.0
Primes assurance facultative d'indemnités journalières selon la LAMal		0.1	0.2	-0.1
Diminutions des produits sur les primes		-24.3	-15.5	-8.8
Parts des primes de réassurance	1.10	0.1	0.1	-
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions		304.9	313.4	-8.5
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance		-291.9	-304.1	12.2
Primes gagnées pour la facture propre		1805.3	1798.5	6.8
Prestations assurance obligatoire des soins		-2435.9	-2335.9	-100.0
Prestations assurance facultative d'indemnités journalières selon la LAMal		-0.0	-0.1	0.1
Participations aux coûts		269.7	261.2	8.5
Prestations diverses	1.10	3.2	-4.6	7.8
Parts des prestations de réassurance	1.10	-0.0	-0.1	0.1
Modification des provisions actuarielles		-9.8	-0.4	-9.4
Compensation des risques		392.0	330.2	61.8
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour la facture propre		-1780.8	-1749.7	-31.1
Frais de personnel		-57.2	-51.1	-6.1
Charges diverses		-22.5	-26.9	4.4
Charges d'exploitation pour la facture propre	1.2/1.10	-79.7	-78.0	-1.7
Résultat de l'activité d'assurance		-55.2	-29.2	-26.0
Résultat d'exploitation divers	1.3	0.3	-25.7	26.0
Résultat terrains et bâtiments	1.4	2.8	7.0	-4.2
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	1.5	-53.3	12.9	-66.2
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital		-50.2	-5.8	-44.4
Résultat d'entreprise	1.6	-105.4	-35.0	-70.4

Comptes de pertes et profits par catégorie d'assurance

	2022	2021	Modification	2022	2021	Modification
	AOS mio CHF	AOS mio CHF	AOS mio CHF	IJ LAMal mio CHF	IJ LAMal mio CHF	IJ LAMal mio CHF
Primes	1816.4	1804.4	12.0	0.1	0.2	-0.1
Diminutions des produits sur les primes	-24.3	-15.5	-8.8	-0.0	-0.0	-
Parts des primes de réassurance	0.1	0.1	-	-	-	-
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions	304.9	313.4	-8.5	0.0	0.0	-
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance	-291.9	-304.1	12.2	-	-	-
Primes gagnées pour la facture propre	1805.2	1798.3	6.9	0.1	0.2	-0.1
Prestations	-2435.9	-2335.9	-100.0	-0.0	-0.1	0.1
Participations aux coûts	269.7	261.2	8.5	-	-	-
Prestations diverses	3.2	-4.6	7.8	-0.0	-0.0	-
Parts des prestations de réassurance	-0.0	-0.1	0.1	-	-	-
Modification des provisions actuarielles	-10.1	-0.6	-9.5	0.3	0.2	0.1
Compensation des risques	392.0	330.2	61.8	-	-	-
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour la facture propre	-1781.1	-1749.8	-31.3	0.3	0.1	0.2
Charges d'exploitation pour la facture propre	-79.7	-78.0	-1.7	-0.0	-0.0	-
Résultat de l'activité d'assurance	-55.6	-29.5	-26.1	0.4	0.3	0.1
Résultat d'exploitation divers	0.3	-25.7	26.0	0.0	-0.0	0.0
Résultat terrains et bâtiments	2.8	7.0	-4.2	0.0	0.0	-
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	-53.3	12.9	-66.2	-0.0	0.0	-0.0
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital	-50.2	-5.8	-44.4	-0.0	0.0	-0.0
Résultat d'entreprise	-105.8	-35.3	-70.5	0.4	0.3	0.1

	2022	2021	Modification
	Total LAMal mio CHF	Total LAMal mio CHF	Total LAMal mio CHF
	1816.5	1804.6	11.9
	-24.3	-15.5	-8.8
	0.1	0.1	-
	304.9	313.4	-8.5
	-291.9	-304.1	12.2
	1805.3	1798.5	6.8
	-2435.9	-2336.0	-99.9
	269.7	261.2	8.5
	3.2	-4.6	7.8
	-0.0	-0.1	0.1
	-9.8	-0.4	-9.4
	392.0	330.2	61.8
	-1780.8	-1749.7	-31.1
	-79.7	-78.0	-1.7
	-55.2	-29.2	-26.0
	0.3	-25.7	26.0
	2.8	7.0	-4.2
	-53.3	12.9	-66.2
	-50.2	-5.8	-44.4
	-105.4	-35.0	-70.4

Bilan actifs

	Chiffre de l'annexe	31.12.2022	31.12.2021	Modification
		mio CHF	mio CHF	mio CHF
Terrains et bâtiments		216.8	209.2	7.6
Placements financiers		1193.2	1244.4	-51.2
Placements de capitaux	1.7	1410.0	1453.6	-43.6
Comptes de régularisation actifs		181.1	169.4	11.7
Créances sur des preneurs d'assurance	1.8	89.7	83.1	6.6
Créances sur la compensation des risques		0.3	-	0.3
Créances par rapport aux offices	1.10	15.5	21.7	-6.2
Créances par rapport à des organisations proches	1.10	0.9	1.1	-0.2
Autres créances		3.2	3.4	-0.2
Créances		109.6	109.3	0.3
Disponibilités		277.6	330.2	-52.6
Actifs		1978.3	2062.5	-84.2

Bilan passifs

	Chiffre de l'annexe	31.12.2022	31.12.2021	Modification
		mio CHF	mio CHF	mio CHF
Capital de l'organisation		0.1	0.1	-
Réserves		1045.9	1080.9	-35.0
Résultat annuel		-105.4	-35.0	-70.4
Capital propre		940.6	1046.0	-105.4
Provisions actuarielles		406.8	397.0	9.8
Provisions pour risques dans les placements de capitaux		190.4	190.4	-
Provisions pour réduction volontaire de réserves excessives		0.0	25.0	-25.0
Provisions	1.9	597.2	612.4	-15.2
Dettes envers des tiers		4.2	3.8	0.4
Dettes envers des fournisseurs de prestations		162.0	131.5	30.5
Primes payées d'avance par les preneurs d'assurance		208.0	195.6	12.4
Comptes de régularisation passifs		8.7	17.2	-8.5
Dettes envers des offices		5.6	5.8	-0.2
Dettes envers des fournisseurs et autres		0.0	0.0	-
Dettes envers des organisations proches	1.10	36.2	43.9	-7.7
Dettes		424.7	397.8	26.9
Comptes de régularisation passifs		15.8	6.3	9.5
Capitaux étrangers		1037.7	1016.5	21.2
Passifs		1978.3	2062.5	-84.2

Compte des mouvements financiers

	2022	2021	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
État initial du fonds	388.5	388.3	0.2
Résultat d'entreprise	-105.4	-35.0	-70.4
Modification des placements de capitaux	46.8	14.9	31.9
Modification des créances	-0.3	-2.6	2.3
Modification des provisions	-15.2	25.4	-40.6
Modification des comptes de régularisation actifs	-11.7	16.2	-27.9
Modification des dettes	26.9	26.1	0.8
Modification des comptes de régularisation passifs	9.5	4.0	5.5
Mouvement d'argent provenant des activités commerciales	-49.4	49.0	-98.4
Entrée d'argent provenant des placements de capitaux	276.7	261.0	15.7
Sortie d'argent provenant des placements de capitaux	-282.9	-309.8	26.9
Mouvement d'argent provenant des activités d'investissement	-6.2	-48.8	42.6
Mouvement d'argent net	-55.6	0.2	-55.8
État final du fonds	332.9	388.5	-55.6
Disponibilités	277.6	330.2	-52.6
Liquidités	55.3	58.3	-3.0
Liquidités du fonds attestées	332.9	388.5	-55.6

Les disponibilités comprennent les moyens nécessaires pour la gouvernance opérationnelle. Les liquidités font partie des actifs et sont gérées en conséquence.

Justification des fonds propres

LAMaI

	mio CHF
Capital de l'organisation	0.1
Réserves 1.1.2021	1080.9
État 31.12.2021 avant l'emploi du résultat	1081.0
Attribution résultat d'entreprise 2021	-35.0
État 31.12.2021 après l'emploi du résultat	1046.0
Capital de l'organisation	0.1
Réserves 1.1.2022	1045.9
État 31.12.2022 avant l'emploi du résultat	1046.0
Attribution résultat d'entreprise 2022	-105.4
État 31.12.2022 après l'emploi du résultat	940.6

Capital de l'organisation

Le capital-actions de 0.1 million de francs est divisé en 100 actions nominatives d'une valeur de 1000 francs et libéré à 100 %.

1 Annexe

Visana SA applique les Swiss GAAP RPC pour l'établissement de ses comptes annuels.

1.1 Principes pour l'analyse du bilan

Les **monnaies étrangères** sont converties en francs suisses au cours du jour (compte pertes et profits), ou au cours de fin d'année (bilan).

Les terrains et les immeubles sont présentés dans les placements de capital et comprennent aussi bien les immeubles de rendement que les immeubles à utilisation propre. Ils sont présentés dans le bilan à leur valeur du marché. L'analyse a lieu annuellement, selon une méthode de la valeur de rendement affinée, en prenant en compte un taux d'intérêt de capitalisation qui est fonction des risques et les risques éventuels liés à la vente et/ou à la location.

Les immeubles en construction sont présentés dans le bilan selon les coûts générés et en fonction de la progression de la construction.

Les **placements financiers** sont présentés dans le bilan en tenant compte des précisions suivantes:

- les **créances libellées en un montant fixe** contiennent des obligations évaluées selon la méthode d'amortissement des coûts.
- les **participations aux fonds propres** comprennent les actions à leur valeur du marché;
- les **placements collectifs** comprennent des parts de fonds immobiliers, de fonds d'actions ainsi que de fonds d'obligations et du marché monétaire, à leur valeur du marché;

- les **instruments financiers dérivés** comprennent les contrats à terme sur devises, les contrats d'options et les contrats futures; les instruments financiers dérivés sont employés exclusivement pour la couverture des fluctuations des cours du change et des prix du marché. Ils sont présentés dans le bilan à leur valeur du marché;
- les **liquidités** sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits de compte dans les placements financiers, pour autant qu'elles ne soient pas nécessaires aux affaires opérationnelles.

Les **comptes de régularisation actifs** comprennent entre autres les intérêts pro rata temporis sur les obligations.

Les **créances sur des preneurs d'assurance** sont présentées selon leur montant nominal, soit le montant de la créance. Les avoirs résultant des primes et des participations aux coûts échues donnent lieu à des réajustements de valeur forfaitaires, nécessaires d'un point de vue économique, pour les éventuels risques ducroire pouvant en résulter. Les créances échues importantes peuvent être soumises à des réajustements de valeur individuels, en cas de besoin.

Les **disponibilités** pour les affaires opérationnelles ne sont détenues qu'en francs suisses et sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits des comptes.

Les **provisions actuarielles** sont calculées selon des méthodes actuarielles reconnues. Les provisions pour sinistres représentent un estimateur fiable des paiements futurs sans escomptes.

Les **dettes** comprennent principalement les engagements à l'égard des assurés ou des fournisseurs de prestations ainsi que les primes payées à l'avance. L'établissement du bilan pour les dettes se fait à la valeur nominale.

Pour les **risques dans les placements de capitaux**, une **provision** conforme au marché est constituée. Pour ce faire, le réajustement de la valeur s'oriente à une valeur-cible adaptée au risque.

1.2 Charges d'exploitation pour la facture propre

Visana Services SA gère l'exploitation de Visana SA selon un contrat d'externalisation existant depuis des années. La part qui incombe à Visana SA est de 79.7 millions de francs pour

2022 (2021: 78.0 millions), dont 57.2 millions de francs de frais de personnel (2021: 51.1 millions) et 22.5 millions de francs de charges d'exploitation diverses (2021: 26.9 millions). L'honoraire pour les prestations de service de révision se monte à 168 100 francs en 2022 (2021: 153 400 francs).

En raison de cette configuration, les collaboratrices et collaborateurs sont employés par Visana Services SA, ce qui explique pourquoi il n'y a pas de responsabilités/prétentions directes à l'égard de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel.

En conséquence, les indemnités aux membres du conseil d'administration et de la direction générale sont versées par Visana Services SA pour l'ensemble de Visana et mises à la charge des différentes sociétés de manière forfaitaire, selon la clé de répartition. La part incombant à Visana SA pour les membres du conseil d'administration (sept membres) s'est élevée à 177 400 francs en 2022 (2021: 172 100 francs). Ce montant comprend l'ensemble des indemnités au pro rata pour la collaboration dans le cadre de comités. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 21 600 francs (2021: 24 300 francs). L'indemnité la plus élevée a été versée au président du conseil d'administration et s'élevait à 51 000 francs (2021: 48 100 francs).

Les indemnités brutes au pro rata destinées à la conduite opérationnelle (six membres pour 5,9 postes) se sont montées à 657 200 francs (2021: 702 800 francs). Cette somme comprend toutes les rémunérations fixes et variables. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 122 200 francs (2021: 134 200 francs). L'indemnité la plus élevée s'est élevée à 160 200 francs (2021: 145 800 francs), avec des cotisations à la caisse de pension de 31 500 francs (2021: 30 400 francs), et a été versée au CEO.

1.3 Résultat d'exploitation divers

Le résultat d'exploitation divers comprend essentiellement les intérêts perçus (de manière analogue à l'année précédente) et un montant résiduel pour la réduction volontaire des réserves excédentaires (année précédente: 25 millions de francs).

1.4 Résultat terrains et bâtiments

	2022	2021	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Rendement locatif	12.4	12.3	0.1
Produits divers	0.0	0.0	-
Produit adaptations à la valeur du marché	8.2	1.2	7.0
Produit terrains et bâtiments	20.6	13.5	7.1
Charge d'assurance	-0.1	-0.1	-
Frais administratifs	-0.6	-0.6	-
Entretien et réparations	-14.6	-2.4	-12.2
Dépenses diverses pour immeubles	-1.9	-1.8	-0.1
Dépenses pour adaptations à la valeur du marché	-0.6	-1.6	1.0
Dépenses pour terrains et bâtiments	-17.8	-6.5	-11.3
Résultat terrains et bâtiments	2.8	7.0	-4.2

1.5 Résultat relatif aux titres et aux placements divers

	2022			2021		
	Produits et dépenses réalisés mio CHF	Résultats sur les cours non réalisés mio CHF	Total mio CHF	Produits et dépenses réalisés mio CHF	Résultats sur les cours non réalisés mio CHF	Total mio CHF
Obligations	8.9	67.8	76.7	8.6	2.7	11.3
Actions	7.8	3.1	10.9	18.3	22.1	40.4
Placements collectifs	4.3	1.3	5.6	10.0	20.3	30.3
Instruments financiers dérivés	9.2	0.3	9.5	4.4	0.7	5.1
Liquidités	0.0	0.1	0.1	-	0.1	0.1
Produit relatif aux titres et aux placements divers	30.2	72.6	102.8	41.3	45.9	87.2
Obligations	-4.9	-65.6	-70.5	-0.6	-44.8	-45.4
Actions	-8.0	-30.1	-38.1	-2.8	-7.7	-10.5
Placements collectifs	-1.6	-29.1	-30.7	-1.2	-1.2	-2.4
Instruments financiers dérivés	-13.3	-1.3	-14.6	-11.7	-1.5	-13.2
Participations	-	-0.1	-0.1	-	-0.2	-0.2
Liquidités	-0.3	-0.1	-0.4	-0.5	-0.2	-0.7
Dépenses relatives à l'administration de capital	-1.7	-	-1.7	-1.9	-	-1.9
Dépenses relatives aux titres et aux placements divers	-29.8	-126.3	-156.1	-18.7	-55.6	-74.3
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	0.4	-53.7	-53.3	22.6	-9.7	12.9

1.6 Résultat d'entreprise

Le résultat de moins 105.4 millions de francs pour l'année rapportée est attribué aux réserves techniques, conformément à la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

1.7 Placements de capitaux

Aperçu des placements de capitaux aux valeurs du marché

	31.12.2022	31.12.2021	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Terrains et bâtiments	216.8	209.2	7.6
Obligations	779.8	725.9	53.9
Actions	140.6	194.9	-54.3
Placements collectifs	210.2	258.0	-47.8
Instruments financiers dérivés	3.0	2.9	0.1
Participations*	4.3	4.4	-0.1
Liquidités	55.3	58.3	-3.0
Placements financiers	1 193.2	1 244.4	-51.2
Placements de capitaux	1 410.0	1 453.6	-43.6
Valeur d'assurance-incendie des immeubles	230.0	230.0	-

* Visana Services SA, Berne, prestations de service dans le domaine de l'assurance, participation à 40% du capital propre

Les obligations sont présentées selon la méthode d'amortissement des coûts. La valeur du marché est de 711.6 millions de francs (2021: 752.2 millions).

Dérivés pour la couverture des risques	31.12.2022		31.12.2021	
	Valeur du marché active CHF	Valeur du marché passive CHF	Valeur du marché active CHF	Valeur du marché passive CHF
Devises				
Opérations à terme	318 673	-	672 798	-
Actions				
Options	2 627 310	-	2 222 390	-

Les valeurs de réacquisition des dérivés sont présentées sous la position de bilan «Placements financiers» et se montent à 3.0 millions de francs (2021: 2.9 millions).

1.8 Créances sur des preneurs d'assurance

	31.12.2022	31.12.2021	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Créances sur des preneurs d'assurance	125.2	117.0	8.2
Réajustement sur créances	-35.5	-33.9	-1.6
Créances sur des preneurs d'assurance	89.7	83.1	6.6

1.9 Provisions

	31.12.2022	31.12.2021	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
AOS	406.1	396.0	10.1
Indemnités journalières LAMal	0.7	1.0	-0.3
Provisions actuarielles	406.8	397.0	9.8
Provisions pour risques dans les placements de capitaux	190.4	190.4	-
Provisions pour réduction volontaire de réserves excessives	0.0	25.0	-25.0
Provisions	597.2	612.4	-15.2

1.10 Indications complémentaires

Dettes éventuelles

Visana SA appartient au groupe de Visana Services SA pour la taxe sur la valeur ajoutée et répond par conséquent solidairement des dettes de TVA de l'ensemble du groupe envers l'Administration fédérale des contributions.

Coûts des tests COVID-19

La totalité des coûts relatifs aux tests COVID-19 pris en charge par la Confédération se sont élevés à 45.1 millions de francs en 2022 (2021: 50.9 millions de francs) et sont réglés par le biais de prétentions à l'égard d'offices étatiques. À la fin de l'année, 7.3 millions de francs est encore dû (2021: 13.0 millions de francs).

Transactions avec organisations proches

	31.12.2022	31.12.2021
Bilan	mio CHF	mio CHF
Créance du compte courant Galenos SA	-	1.1
Créance du compte courant Visana Assurances générales SA	0.9	-
Dettes du compte courant Visana Assurances SA	19.4	22.2
Dettes du compte courant Visana Services SA	6.9	19.4
Dettes du compte courant sana24 SA	4.6	1.7
Dettes du compte courant vivacare SA	3.3	0.6
Dettes du compte courant Galenos SA	2.0	-

	2022	2021
Comptes de pertes et profits	mio CHF	mio CHF
Parts des primes de réassurance	0.1	0.1
Parts des prestations de réassurance	0.0	0.1
Charges d'exploitation	79.7	78.0
Produit des intérêts sur les comptes courants	0.0	0.0
Charges d'intérêts sur les comptes courants	0.1	0.1
Rendement locatif	5.6	5.6

La réassurance est auprès de sana24 SA et Galenos SA. Le rendement locatif attesté résulte de la location de bureaux à Visana Services SA.

Prestations diverses

Les prestations diverses comprennent les charges pour les vaccinations COVID-19 (2021: charges pour les vaccinations COVID-19).

Événements après le jour du bilan

Aucun en 2022 (ni en 2021).

Les comptes annuels ont été approuvés par le conseil d'administration le 21 avril 2023.



Ernst & Young AG
Schanzenstrasse 4a
Postfach
CH-3001 Bern

Telefon: +41 58 286 61 11
Fax: +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
Visana SA, Berne

Berne, le 21 avril 2023

Rapport de l'organe de révision



Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Visana SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 11–22) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse:
<http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition à la compensation de la perte au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Marco Schmid
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Jasmin Bernhard
Experte-réviseur agréée

sana24 est sujet de droit de l'assurance obligatoire des soins et de l'assurance facultative d'indemnités journalières selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

Comptes de pertes et profits

		2022	2021	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Primes assurance obligatoire des soins		300.5	289.7	10.8
Diminutions des produits sur les primes		-6.9	-5.6	-1.3
Parts des primes de réassurance	1.9	-0.0	-0.0	-
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions		59.2	61.1	-1.9
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance		-56.0	-57.2	1.2
Primes gagnées pour la facture propre		296.8	288.0	8.8
Prestations assurance obligatoire des soins		-265.7	-257.5	-8.2
Participations aux coûts		43.3	40.7	2.6
Prestations diverses	1.9	-2.0	-3.0	1.0
Modification des provisions actuarielles		2.6	-0.3	2.9
Compensation des risques		-67.4	-66.4	-1.0
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour la facture propre		-289.2	-286.5	-2.7
Frais de personnel		-7.8	-6.9	-0.9
Charges diverses		-3.6	-3.8	0.2
Charges d'exploitation pour la facture propre	1.2/1.9	-11.4	-10.7	-0.7
Résultat de l'activité d'assurance		-3.8	-9.2	5.4
Résultat d'exploitation divers	1.3	0.5	-0.4	0.9
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	1.4	-8.5	3.6	-12.1
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital		-8.0	3.2	-11.2
Résultat d'entreprise	1.5	-11.8	-6.0	-5.8

sana24 SA n'a pas d'assurés pour les indemnités journalières selon la LAMa; des comptes de pertes et profits ne sont donc pas nécessaires.

Bilan actifs

		31.12.2022	31.12.2021	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Placements financiers	1.6	130.4	139.1	-8.7
Placements de capitaux		130.4	139.1	-8.7
Comptes de régularisation actifs		33.4	34.7	-1.3
Créances sur des preneurs d'assurance	1.7	26.6	24.1	2.5
Créances sur la compensation des risques		0.1	-	0.1
Créances par rapport aux offices	1.9	4.2	5.9	-1.7
Créances par rapport à des organisations proches	1.9	4.6	1.7	2.9
Autres créances		0.1	0.1	-
Créances		35.6	31.8	3.8
Disponibilités		34.3	38.3	-4.0
Actifs		233.7	243.9	-10.2

Bilan passifs

		31.12.2022	31.12.2021	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Capital de l'organisation		0.1	0.1	-
Réserves		83.8	89.8	-6.0
Résultat annuel		-11.8	-6.0	-5.8
Capital propre		72.1	83.9	-11.8
Provisions actuarielles		45.0	47.6	-2.6
Provisions pour risques dans les placements de capitaux		4.0	4.0	-
Provisions pour réduction volontaire de réserves excessives		0.0	0.8	-0.8
Provisions	1.8	49.0	52.4	-3.4
Dettes envers des tiers		0.4	0.4	-
Dettes envers des fournisseurs de prestations		19.4	16.1	3.3
Primes payées d'avance par les preneurs d'assurance		21.3	19.3	2.0
Comptes de régularisation passifs		1.4	1.3	0.1
Dettes envers des offices		0.5	0.3	0.2
Institution commune LAMal		33.2	34.6	-1.4
Dettes		76.2	72.0	4.2
Comptes de régularisation passifs		36.4	35.6	0.8
Capitaux étrangers		161.6	160.0	1.6
Passifs		233.7	243.9	-10.2

Compte des mouvements financiers

	2022	2021	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
État initial du fonds	49.1	92.3	-43.2
Résultat d'entreprise	-11.8	-6.0	-5.8
Modification des placements de capitaux	8.1	-4.8	12.9
Modification des créances	-3.8	2.0	-5.8
Modification des provisions	-3.4	3.6	-7.0
Modification des comptes de régularisation actifs	1.3	0.1	1.2
Modification des dettes	4.2	3.7	0.5
Modification des comptes de régularisation passifs	0.8	3.3	-2.5
Mouvement d'argent provenant des activités commerciales	-4.6	1.9	-6.5
Entrée d'argent provenant des placements de capitaux	17.5	39.3	-21.8
Sortie d'argent provenant des placements de capitaux	-18.9	-84.4	65.5
Mouvement d'argent provenant des activités d'investissement	-1.4	-45.1	43.7
Mouvement d'argent net	-6.0	-43.2	37.2
État final du fonds	43.1	49.1	-6.0
Disponibilités	34.3	38.3	-4.0
Liquidités	8.8	10.8	-2.0
Liquidités du fonds attestées	43.1	49.1	-6.0

Les disponibilités comprennent les moyens nécessaires pour la gouvernance opérationnelle. Les liquidités font partie des actifs et sont gérées en conséquence.

Justification des fonds propres

LAMaI

	mio CHF
Capital de l'organisation	0.1
Réserves 1.1.2021	89.8
État 31.12.2021 avant l'emploi du résultat	89.9
Attribution résultat d'entreprise 2021	-6.0
État 31.12.2021 après l'emploi du résultat	83.9
Capital de l'organisation	0.1
Réserves 1.1.2022	83.8
État 31.12.2022 avant l'emploi du résultat	83.9
Attribution résultat d'entreprise 2022	-11.8
État 31.12.2022 après l'emploi du résultat	72.1

Capital de l'organisation

Le capital-actions de 0.1 million de francs est divisé en 100 actions nominatives d'une valeur de 1000 francs et libéré à 100 %.

1 Annexe

sana24 SA applique les Swiss GAAP RPC pour l'établissement de ses comptes annuels.

1.1 Principes pour l'analyse du bilan

Les **placements financiers** sont présentés dans le bilan en tenant compte des précisions suivantes:

- les **créances libellées en un montant fixe** contiennent des obligations évaluées selon la méthode d'amortissement des coûts.
- les **participations aux fonds propres** comprennent les actions à leur valeur du marché;
- les **placements collectifs** comprennent des parts de fonds immobiliers, de fonds d'ac-

tions ainsi que de fonds d'obligations et du marché monétaire, à leur valeur du marché;

- les **instruments financiers dérivés** comprennent les contrats à terme sur devises, les contrats d'options et les contrats futures; les instruments financiers dérivés sont employés exclusivement pour la couverture des fluctuations des cours du change et des prix du marché. Ils sont présentés dans le bilan à leur valeur du marché;
- les **liquidités** sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits de compte dans les placements financiers, pour autant qu'elles ne soient pas nécessaires aux affaires opérationnelles.

Les **comptes de régularisation actifs** comprennent entre autres les intérêts pro rata temporis sur les obligations.

Les **créances sur des preneurs d'assurance** sont présentées à la valeur nominale, soit le montant de la créance. Les avoirs résultant des primes et des participations aux coûts échues donnent lieu à des réajustements de valeur forfaitaires, nécessaires d'un point de vue économique, pour les éventuels risques ducroire pouvant en résulter. Les créances échues importantes peuvent être soumises à des réajustements de valeur individuels, en cas de besoin.

Les **disponibilités** pour les affaires opérationnelles ne sont détenues qu'en francs suisses et sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits des comptes.

Les **provisions actuarielles** sont calculées selon des méthodes actuarielles reconnues. Les provisions pour sinistres représentent un estimateur fiable des paiements futurs sans escomptes.

Les **dettes** comprennent principalement les engagements à l'égard des assurés ou des fournisseurs de prestations ainsi que les primes payées à l'avance. L'établissement du bilan pour les dettes se fait à la valeur nominale.

Pour les **risques dans les placements de capitaux**, une **provision** conforme au marché est constituée. Pour ce faire, le réajustement de la valeur s'oriente à une valeur-cible adaptée au risque.

1.2 Charges d'exploitation pour la facture propre

Visana Services SA gère l'exploitation de sana24 SA selon un contrat d'externalisation existant depuis des années. La part qui incombe à sana24 SA est de 11.4 millions de francs pour 2022 (2021: 10.7 millions), dont 7.8 millions de francs de frais de personnel (2021: 6.9 millions) et 3.6 millions de francs de charges d'exploitation diverses (2021: 3.8 millions). L'honoraire pour les prestations de service de révision se monte à 22 900 francs en 2022 (2021: 20 600 francs).

En raison de cette configuration, les collaboratrices et collaborateurs sont employés par Visana Services SA, ce qui explique pourquoi il n'y a pas de responsabilités/prétentions directes à l'égard de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel.

En conséquence, les indemnités aux membres du conseil d'administration et de la direction générale sont versées par Visana Services SA pour l'ensemble de Visana et mises à la charge des différentes sociétés de manière forfaitaire, selon la clé de répartition. La part incombant à sana24 SA pour les membres du conseil d'administration (sept membres) s'est élevée à 24 200 francs en 2022 (2021: 23 200 francs). Ce montant comprend l'ensemble des indemnités au pro rata pour la collaboration dans le cadre de comités. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 2 900 francs (2021: 3 300 francs). L'indemnité la plus élevée a été versée au président du conseil d'administration et s'élevait à 6 900 francs (2021: 6 500 francs).

Les indemnités brutes au pro rata destinées à la conduite opérationnelle (six membres pour 5,9 postes) se sont montées à 89 500 francs (2021: 94 500 francs). Cette somme comprend toutes les rémunérations fixes et variables. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 16 600 francs (2021: 18 000 francs). L'indemnité la plus élevée s'est élevée à 21 800 francs (2021: 19 600 francs), avec des cotisations à la caisse de pension de 4 300 francs (2021: 4 100 francs), et a été versée au CEO.

1.3 Résultat d'exploitation divers

Le résultat d'exploitation divers comprend essentiellement les intérêts perçus (de manière analogue à l'année précédente) et un montant résiduel pour la réduction volontaire des réserves excédentaires (année précédente: 0.8 million de francs).

1.4 Résultat relatif aux titres et aux placements divers

	2022			2021		
	Produits et dépenses réalisés mio CHF	Résultats sur les cours non réalisés mio CHF	Total mio CHF	Produits et dépenses réalisés mio CHF	Résultats sur les cours non réalisés mio CHF	Total mio CHF
Obligations	0.3	10.2	10.5	0.2	0.6	0.8
Placements collectifs	1.1	0.0	1.1	1.5	5.5	7.0
Liquidités	0.0	-	0.0	-	-	-
Produit relatif aux titres et aux placements divers	1.4	10.2	11.6	1.7	6.1	7.8
Obligations	-0.9	-10.3	-11.2	-0.0	-1.0	-1.0
Placements collectifs	-0.7	-7.9	-8.6	-0.2	-0.1	-0.3
Instrument financiers dérivés	-0.2	-0.1	-0.3	-0.0	-0.1	-0.1
Liquidités	-0.0	-	-0.0	-0.1	-	-0.1
Dépenses relatives à l'administration de capital	-0.0	-	-0.0	-0.2	-	-0.2
Dépenses relatives aux titres et aux placements divers	-1.8	-18.3	-20.1	-0.5	-1.2	-1.7
Modification Provisions pour risques dans les placements de capitaux	-	-	-	-2.5	-	-2.5
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	-0.4	-8.1	-8.5	-1.3	4.9	3.6

1.5 Résultat d'entreprise

Le résultat de moins 11.8 millions de francs pour l'année rapportée est attribué aux réserves techniques, conformément à la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

1.6 Placements de capitaux

Aperçu des placements de capitaux aux valeurs du marché

	2022	2021	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Obligations	77.4	71.9	5.5
Placements collectifs	44.0	56.2	-12.2
Instruments financiers dérivés	0.2	0.2	0.0
Liquidités	8.8	10.8	-2.0
Placements financiers	130.4	139.1	-8.7
Placements de capitaux	130.4	139.1	-8.7

Les obligations sont présentées selon la méthode d'amortissement des coûts. La valeur du marché se monte au 31 décembre 2022 à 66.8 millions de francs (2021: 71.6 millions).

Dérivés pour la couverture des risques	31.12.2022		31.12.2021	
	Valeur du marché active CHF	Valeur du marché passive CHF	Valeur du marché active CHF	Valeur du marché passive CHF
Actions				
Options	237 471	-	187 535	-

1.7 Créances sur des preneurs d'assurance

	31.12.2022	31.12.2021	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Créances sur des preneurs d'assurance	37.3	32.8	4.5
Réajustement sur créances	-10.7	-8.7	-2.0
Créances sur des preneurs d'assurance	26.6	24.1	2.5

1.8 Provisions

	31.12.2022	31.12.2021	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
AOS	45.0	47.6	-2.6
Provisions actuarielles	45.0	47.6	-2.6
Provisions pour risques dans les placements de capitaux	4.0	4.0	-
Provisions pour réduction volontaire de réserves excessives	0.0	0.8	-0.8
Provisions	49.0	52.4	-3.4

1.9 Indications complémentaires

Dettes éventuelles

sana24 SA appartient au groupe de Visana Services SA pour la taxe sur la valeur ajoutée et répond par conséquent solidairement des dettes de TVA de l'ensemble du groupe envers l'Administration fédérale des contributions.

Coûts des tests COVID-19

La totalité des coûts relatifs aux tests COVID-19 pris en charge par la Confédération se sont élevés à 7.4 millions de francs en 2022 (2021: 9.1 millions de francs) et sont réglés par le biais de prétentions à l'égard d'offices étatiques. À la fin de l'année, 0.9 million de francs est encore dû (2021: 2.4 millions de francs).

Transactions avec organisations proches

	31.12.2022	31.12.2021
	mio CHF	mio CHF
Bilan		
Créance du compte courant Visana SA	4.6	1.7

	2022	2021
	mio CHF	mio CHF
Comptes de pertes et profits		
Parts des primes de réassurance	0.0	0.0
Charges d'exploitation	11.4	10.7
Produit des intérêts sur les comptes courants	0.0	0.0
Charges d'intérêts sur les comptes courants	0.0	0.0

La réassurance est auprès de Visana SA.

Prestations diverses

Les prestations diverses comprennent les charges pour les vaccinations COVID-19 (2021: charges pour les vaccinations COVID-19).

Évènements après le jour du bilan

Aucun en 2022 (ni en 2021).

Les comptes annuels ont été approuvés par le conseil d'administration le 21 avril 2023.



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
Téléfax: +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
sana24 SA, Berne

Berne, le 21 avril 2023

Rapport de l'organe de révision



Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de sana24 SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 29–37) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition à la compensation de la perte au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Marco Schmid
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Jasmin Bernhard
Experte-réviseur agréée

vivacare SA est sujet de droit de l'assurance obligatoire des soins et de l'assurance facultative d'indemnités journalières selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

Comptes de pertes et profits

	Chiffre de l'annexe	2022	2021	Modification
		mio CHF	mio CHF	mio CHF
Primes assurance obligatoire des soins		250.8	237.3	13.5
Primes assurance facultative d'indemnités journalières selon la LAMal		0.1	0.1	-
Diminutions des produits sur les primes		-4.2	-3.4	-0.8
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions		42.2	41.9	0.3
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance		-40.6	-40.2	-0.4
Primes gagnées pour la facture propre		248.3	235.7	12.6
Prestations assurance obligatoire des soins		-239.9	-223.0	-16.9
Prestations assurance facultative d'indemnités journalières selon la LAMal		-0.1	-0.1	-
Participations aux coûts		37.2	34.5	2.7
Prestations diverses	1.9	-1.6	-1.8	0.2
Modification des provisions actuarielles		-2.2	-2.1	-0.1
Compensation des risques		-43.5	-42.9	-0.6
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour la facture propre		-250.1	-235.4	-14.7
Frais de personnel		-6.7	-5.8	-0.9
Charges diverses		-3.1	-3.3	0.2
Charges d'exploitation pour la facture propre	1.2/1.9	-9.8	-9.1	-0.7
Résultat de l'activité d'assurance		-11.6	-8.8	-2.8
Résultat d'exploitation divers	1.3	0.2	-0.9	1.1
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	1.4	-6.0	2.3	-8.3
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital		-5.8	1.4	-7.2
				-
Résultat d'entreprise	1.5	-17.4	-7.4	-10.0

Comptes de pertes et profits par catégorie d'assurance

	2022	2021	Modification	2022	2021	Modification
	AOS mio CHF	AOS mio CHF	AOS mio CHF	IJ LAMal mio CHF	IJ LAMal mio CHF	IJ LAMal mio CHF
Primes	250.8	237.3	13.5	0.1	0.1	-
Diminutions des produits sur les primes	-4.2	-3.4	-0.8	-0.0	-0.0	-
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions	42.2	41.9	0.3	0.0	0.0	-
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance	-40.6	-40.2	-0.4	-	-	-
Primes gagnées pour la facture propre	248.2	235.6	12.6	0.1	0.1	-
Prestations	-239.9	-223.0	-16.9	-0.1	-0.1	-
Participations aux coûts	37.2	34.5	2.7	-	-	-
Prestations diverses	-1.6	-1.8	0.2	-0.0	-0.0	-
Modification des provisions actuarielles	-2.3	-2.1	-0.2	0.1	-0.0	0.1
Compensation des risques	-43.5	-42.9	-0.6	-	-	-
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour la facture propre	-250.1	-235.3	-14.8	0.0	-0.1	0.1
Charges d'exploitation pour la facture propre	-9.8	-9.1	-0.7	-0.0	-0.0	-
Résultat de l'activité d'assurance	-11.7	-8.8	-2.9	0.1	-0.0	0.1
Résultat d'exploitation divers	0.2	-0.9	1.1	0.0	-0.0	0.0
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	-6.0	2.3	-8.3	-0.0	0.0	-0.0
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital	-5.8	1.4	-7.2	-0.0	0.0	-0.0
Résultat d'entreprise	-17.5	-7.4	-10.1	0.1	-0.0	0.1

	2022	2021	Modification
	Total LAMal mio CHF	Total LAMal mio CHF	Total LAMal mio CHF
	250.9	237.4	13.5
	-4.2	-3.4	-0.8
	42.2	41.9	0.3
	-40.6	-40.2	-0.4
	248.3	235.7	12.6
	-240.0	-223.1	-16.9
	37.2	34.5	2.7
	-1.6	-1.8	0.2
	-2.2	-2.1	-0.1
	-43.5	-42.9	-0.6
	-250.1	-235.4	-14.7
	-9.8	-9.1	-0.7
	-11.6	-8.8	-2.8
	0.2	-0.9	1.1
	-6.0	2.3	-8.3
	-5.8	1.4	-7.2
	-17.4	-7.4	-10.0

Bilan actifs

	31.12.2022		31.12.2021		Modification	
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Placements financiers		91.5	97.5		-6.0	
Placements de capitaux	1.6	91.5	97.5		-6.0	
Comptes de régularisation actifs		21.3	18.5		2.8	
Créances sur des preneurs d'assurance	1.7	17.6	15.6		2.0	
Créances sur la compensation des risques		0.0	-		0.0	
Créances par rapport aux offices	1.9	4.8	3.8		1.0	
Créances par rapport à des organisations proches	1.9	3.3	0.6		2.7	
Autres créances		0.0	0.1		-0.1	
Créances		25.7	20.1		5.6	
Disponibilités		59.3	71.6		-12.3	
Actifs		197.8	207.7		-9.9	

Bilan passifs

	31.12.2022		31.12.2021		Modification	
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Capital de l'organisation		0.1	0.1		-	
Réserves		84.6	92.0		-7.4	
Résultat annuel		-17.4	-7.4		-10.0	
Capital propre		67.3	84.7		-17.4	
Provisions actuarielles		38.5	36.3		2.2	
Provisions pour risques dans les placements de capitaux		3.0	3.0		-	
Provisions pour réduction volontaire de réserves excessives		0.0	0.6		-0.6	
Provisions	1.8	41.5	39.9		1.6	
Dettes envers des tiers		0.4	0.4		-	
Dettes envers des fournisseurs de prestations		16.7	13.2		3.5	
Primes payées d'avance par les preneurs d'assurance		18.2	17.5		0.7	
Comptes de régularisation passifs		1.7	1.2		0.5	
Dettes envers des offices		2.1	0.7		1.4	
Institution commune LAMal		21.2	18.4		2.8	
Dettes		60.3	51.4		8.9	
Comptes de régularisation passifs		28.7	31.7		-3.0	
Capitaux étrangers		130.5	123.0		7.5	
Passifs		197.8	207.7		-9.9	

Compte des mouvements financiers

	2022	2021	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
État initial du fonds	78.5	103.8	-25.3
Résultat d'entreprise	-17.4	-7.4	-10.0
Modification des placements de capitaux	5.7	-3.5	9.2
Modification des créances	-5.6	-2.3	-3.3
Modification des provisions	1.6	4.7	-3.1
Modification des comptes de régularisation actifs	-2.8	-3.8	1.0
Modification des dettes	8.9	7.8	1.1
Modification des comptes de régularisation passifs	-3.0	-1.5	-1.5
Mouvement d'argent provenant des activités commerciales	-12.6	-6.0	-6.6
Entrée d'argent provenant des placements de capitaux	13.8	39.6	-25.8
Sortie d'argent provenant des placements de capitaux	-14.8	-58.9	44.1
Mouvement d'argent provenant des activités d'investissement	-1.0	-19.3	18.3
Mouvement d'argent net	-13.6	-25.3	11.7
État final du fonds	64.9	78.5	-13.6
Disponibilités	59.3	71.6	-12.3
Liquidités	5.6	6.9	-1.3
Liquidités du fonds attestées	64.9	78.5	-13.6

Les disponibilités comprennent les moyens nécessaires pour la gouvernance opérationnelle. Les liquidités font partie des actifs et sont gérées en conséquence.

Justification des fonds propres

LAMaI

	mio CHF
Capital de l'organisation	0.1
Réserves 1.1.2021	92.0
État 31.12.2021 avant l'emploi du résultat	92.1
Attribution résultat d'entreprise 2021	-7.4
État 31.12.2021 après l'emploi du résultat	84.7
Capital de l'organisation	0.1
Réserves 1.1.2022	84.6
État 31.12.2022 avant l'emploi du résultat	84.7
Attribution résultat d'entreprise 2022	-17.4
État 31.12.2022 après l'emploi du résultat	67.3

Capital de l'organisation

Le capital-actions de 0.1 million de francs est divisé en 100 actions nominatives d'une valeur de 1000 francs et libéré à 100 %.

1 Annexe

vivacare SA applique les Swiss GAAP RPC pour l'établissement de ses comptes annuels.

1.1 Principes pour l'analyse du bilan

Les **placements financiers** sont présentés dans le bilan en tenant compte des précisions suivantes:

- les **créances libellées en un montant fixe** contiennent des obligations évaluées selon la méthode d'amortissement des coûts.
- les **placements collectifs** comprennent des parts de fonds immobiliers, de fonds d'actions ainsi que de fonds du marché monétaire à leur valeur du marché;

- les **instruments financiers dérivés** comprennent les contrats à terme sur devises, les contrats d'options et les contrats futures; les instruments financiers dérivés sont employés exclusivement pour la couverture des fluctuations des cours du change et des prix du marché. Ils sont présentés dans le bilan à leur valeur du marché;

- les **liquidités** sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits de compte dans les placements financiers, pour autant qu'elles ne soient pas nécessaires aux affaires opérationnelles.

Les **comptes de régularisation actifs** comprennent entre autres les intérêts pro rata temporis sur les obligations.

Les **créances sur des preneurs d'assurance** sont présentées à la valeur nominale, soit le montant de la créance. Les avoirs résultant des primes et des participations aux coûts échues donnent lieu à des réajustements de valeur forfaitaires, nécessaires d'un point de vue économique, pour les éventuels risques ducroire pouvant en résulter. Les créances échues importantes peuvent être soumises à des réajustements de valeur individuels, en cas de besoin.

Les **disponibilités** pour les affaires opérationnelles ne sont détenues qu'en francs suisses et sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits des comptes.

Les **provisions actuarielles** sont calculées selon des méthodes actuarielles reconnues. Les provisions pour sinistres représentent un estimateur fiable des paiements futurs sans escomptes.

Les **dettes** comprennent principalement les engagements à l'égard des assurés ou des fournisseurs de prestations ainsi que les primes payées à l'avance. L'établissement du bilan pour les dettes se fait à la valeur nominale.

Pour les **risques dans les placements de capitaux**, une **provision** conforme au marché est constituée. Pour ce faire, le réajustement de la valeur s'oriente à une valeur-cible adaptée au risque.

1.2 Charges d'exploitation pour la facture propre

Visana Services SA gère l'exploitation de vivacare SA selon un contrat d'externalisation existant depuis des années. La part qui incombe à vivacare SA est de 9.8 millions de francs pour 2022 (2021: 9.1 millions), dont 6.7 millions de francs de frais de personnel (2021: 5.8 millions) et 3.1 millions de francs de charges d'exploitation diverses (2021: 3.3 millions). L'honoraire pour les prestations de service de révision se monte à 19800 francs en 2022 (2021: 17300 francs).

En raison de cette configuration, les collaboratrices et collaborateurs sont employés par Visana Services SA, ce qui explique pourquoi il n'y a pas de responsabilités/prétentions directes à l'égard de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel.

En conséquence, les indemnités aux membres du conseil d'administration et de la direction générale sont versées par Visana Services SA pour l'ensemble de Visana et mises à la charge des différentes sociétés de manière forfaitaire, selon la clé de répartition. La part incombant à vivacare SA pour les membres du conseil d'administration (sept membres) s'est élevée à 20900 francs en 2022 (2021: 19400 francs). Ce montant comprend l'ensemble des indemnités au pro rata pour la collaboration dans le cadre de comités. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 2500 francs (2021: 2700 francs). L'indemnité la plus élevée a été versée au président du conseil d'administration et s'élevait à 6000 francs (2021: 5400 francs).

Les indemnités brutes au pro rata destinées à la conduite opérationnelle (six membres pour 5,9 postes) se sont montées à 77200 francs (2021: 79300 francs). Cette somme comprend toutes les rémunérations fixes et variables. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 14400 francs (2021: 15100 francs). L'indemnité la plus élevée s'est élevée à 18800 francs (2021: 16500 francs), avec des cotisations à la caisse de pension de 3700 francs (2021: 3400 francs), et a été versée au CEO.

1.3 Résultat d'exploitation divers

Le résultat d'exploitation divers comprend essentiellement les intérêts perçus (de manière analogue à l'année précédente) et un montant résiduel pour la réduction volontaire des réserves excédentaires (année précédente: 0.6 million de francs).

1.4 Résultat relatif aux titres et aux placements divers

	2022			2021		
	Produits et dépenses réalisés mio CHF	Résultats sur les cours non réalisés mio CHF	Total mio CHF	Produits et dépenses réalisés mio CHF	Résultats sur les cours non réalisés mio CHF	Total mio CHF
Obligations	0.2	7.4	7.6	0.2	0.4	0.6
Placements collectifs	0.8	0.0	0.8	0.9	4.0	4.9
Produit relatif aux titres et aux placements divers	1.0	7.4	8.4	1.1	4.4	5.5
Obligations	-0.7	-7.4	-8.1	-0.0	-0.7	-0.7
Placements collectifs	-0.4	-5.6	-6.0	-0.2	-0.0	-0.2
Instruments financiers dérivés	-0.1	-0.1	-0.2	-0.0	-0.1	-0.1
Liquidités	-0.0	-	-0.0	-0.1	-	-0.1
Dépenses relatives à l'administration de capital	-0.1	-	-0.1	-0.1	-	-0.1
Dépenses relatives aux titres et aux placements divers	-1.3	-13.1	-14.4	-0.4	-0.8	-1.2
Modification Provisions pour risques dans les placements de capitaux	-	-	-	-2.0	-	-2.0
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	-0.3	-5.7	-6.0	-1.3	3.6	2.3

1.5 Résultat d'entreprise

Le résultat de moins 17.4 millions de francs pour l'année rapportée est attribué aux réserves techniques, conformément à la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

1.6 Placements de capitaux

Aperçu des placements de capitaux aux valeurs du marché

	31.12.2022	31.12.2021	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Obligations	54.3	52.0	2.3
Placements collectifs	31.4	38.5	-7.1
Instruments financiers dérivés	0.2	0.1	0.1
Liquidités	5.6	6.9	-1.3
Placements financiers	91.5	97.5	-6.0
Placements de capitaux	91.5	97.5	-6.0

Les obligations sont présentées selon la méthode d'amortissement des coûts. La valeur du marché se monte à 46.7 millions de francs (2021: 51.8 millions).

Dérivés pour la couverture des risques	31.12.2022		31.12.2021	
	Valeur du marché active CHF	Valeur du marché passive CHF	Valeur du marché active CHF	Valeur du marché passive CHF
Actions				
Options	162438	-	136982	-

1.7 Créances sur des preneurs d'assurance

	31.12.2022	31.12.2021	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Créances sur des preneurs d'assurance	23.2	20.2	3.0
Réajustement sur créances	-5.6	-4.6	-1.0
Créances sur des preneurs d'assurance	17.6	15.6	2.0

1.8 Provisions

	31.12.2022	31.12.2021	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
AOS	38.2	35.9	2.3
Indemnités journalières LAMal	0.3	0.4	-0.1
Provisions actuarielles	38.5	36.3	2.2
Provisions pour risques dans les placements de capitaux	3.0	3.0	-
Provisions pour réduction volontaire de réserves excessives	0.0	0.6	-0.6
Provisions	41.5	39.9	1.6

1.9 Indications complémentaires

Dettes éventuelles

vivacare SA appartient au groupe de Visana Services SA pour la taxe sur la valeur ajoutée et répond par conséquent solidairement des dettes de TVA de l'ensemble du groupe envers l'Administration fédérale des contributions.

Coûts des tests COVID-19

La totalité des coûts relatifs aux tests COVID-19 pris en charge par la Confédération se sont élevés à 6.1 millions de francs en 2022 (2021: 7.0 millions de francs) et sont réglés par le biais de préventions à l'égard d'offices étatiques. À la fin de l'année, 0.7 million de francs est encore dû (2021: 1.8 million de francs).

Transactions avec organisations proches

	31.12.2022	31.12.2021
	mio CHF	mio CHF
Bilan		
Créance du compte courant Visana SA	3.3	0.6

	2022	2021
	mio CHF	mio CHF
Comptes de pertes et profits		
Charges d'exploitation	9.8	9.1
Produit des intérêts sur les comptes courants	0.0	0.0
Charges d'intérêts sur les comptes courants	0.0	0.0

Prestations diverses

Les prestations diverses comprennent les charges pour les vaccinations COVID-19 (2021: charges pour les vaccinations COVID-19).

Événements après le jour du bilan

Aucun en 2022 (ni en 2021).

Les comptes annuels ont été approuvés par le conseil d'administration le 21 avril 2023.



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
Téléfax: +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
vivacare SA, Berne

Berne, le 21 avril 2023

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de vivacare SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 43–53) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse:

<http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition à la compensation de la perte au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Marco Schmid
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Jasmin Bernhard
Experte-réviseur agréée

Galenos SA est sujet de droit de l'assurance obligatoire des soins et de l'assurance facultative d'indemnités journalières selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

Comptes de pertes et profits

	Chiffre de l'annexe	2022	2021	Modification
		mio CHF	mio CHF	mio CHF
Primes assurance obligatoire des soins		62.1	58.6	3.5
Primes assurance facultative d'indemnités journalières selon la LAMal		0.1	0.2	-0.1
Diminutions des produits sur les primes		-0.9	-0.3	-0.6
Part de prime réassurance		-0.1	-0.1	-
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions		8.3	7.1	1.2
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance		-8.3	-7.2	-1.1
Primes gagnées pour la facture propre		61.2	58.3	2.9
Prestations assurance obligatoire des soins		-69.8	-67.1	-2.7
Prestations assurance facultative d'indemnités journalières selon la LAMal		-0.1	-0.0	-0.1
Participations aux coûts LAMal		9.5	8.9	0.6
Prestations diverses LAMal	1.9	-0.3	-0.4	0.1
Parts des prestations de réassurance		0.0	0.1	-0.1
Modification des provisions actuarielles		-1.6	1.3	-2.9
Compensation des risques		4.0	-0.2	4.2
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour la facture propre		-58.3	-57.4	-0.9
Frais de personnel		-1.8	-1.6	-0.2
Charges diverses		-0.7	-1.0	0.3
Charges d'exploitation pour la facture propre	1.2	-2.5	-2.6	0.1
Résultat de l'activité d'assurance		0.4	-1.7	2.1
Résultat d'exploitation divers	1.3	-0.2	-0.1	-0.1
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	1.4	0.9	-0.1	1.0
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital		0.7	-0.2	0.9
Résultat d'entreprise	1.5	1.1	-1.9	3.0

Comptes de pertes et profits par catégorie d'assurance

	2022	2021	Modification	2022	2021	Modification
	AOS mio CHF	AOS mio CHF	AOS mio CHF	IJ LAMal mio CHF	IJ LAMal mio CHF	IJ LAMal mio CHF
Primes	62.1	58.6	3.5	0.1	0.2	-0.1
Diminutions des produits sur les primes	-0.9	-0.3	-0.6	-0.0	-0.0	-
Parts des primes de réassurance	-0.1	-0.1	-	-	-	-
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions	8.3	7.1	1.2	-	0.0	-0.0
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance	-8.3	-7.2	-1.1	-	-	-
Primes gagnées pour la facture propre	61.1	58.1	3.0	0.1	0.2	-0.1
Prestations	-69.8	-67.1	-2.7	-0.1	-0.0	-0.1
Participations aux coûts	9.5	8.9	0.6	-	-	-
Prestations diverses	-0.3	-0.4	0.1	-	-0.0	0.0
Parts des prestations de réassurance	0.0	0.1	-0.1	-	-	-
Modification des provisions actuarielles	-1.5	1.4	-2.9	-0.1	-0.1	-
Compensation des risques	4.0	-0.2	4.2	-	-	-
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour la facture propre	-58.1	-57.3	-0.8	-0.2	-0.1	-0.1
Charges d'exploitation pour la facture propre	-2.5	-2.6	0.1	-0.0	-0.0	-
Résultat de l'activité d'assurance	0.5	-1.8	2.3	-0.1	0.1	-0.2
Résultat d'exploitation divers	-0.2	-0.1	-0.1	-0.0	-0.0	-
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	0.9	-0.1	1.0	-0.0	-0.0	-
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital	0.7	-0.2	0.9	-0.0	-0.0	-
Résultat d'entreprise	1.2	-2.0	3.2	-0.1	0.1	-0.2

	2022	2021	Modification
	Total LAMal mio CHF	Total LAMal mio CHF	Total LAMal mio CHF
	62.2	58.8	3.4
	-0.9	-0.3	-0.6
	-0.1	-0.1	-
	8.3	7.1	1.2
	-8.3	-7.2	-1.1
	61.2	58.3	2.9
	-69.9	-67.1	-2.8
	9.5	8.9	0.6
	-0.3	-0.4	0.1
	0.0	0.1	-0.1
	-1.6	1.3	-2.9
	4.0	-0.2	4.2
	-58.3	-57.4	-0.9
	-2.5	-2.6	0.1
	0.4	-1.7	2.1
	-0.2	-0.1	-0.1
	0.9	-0.1	1.0
	0.7	-0.2	0.9
	1.1	-1.9	3.0

Bilan actifs

	31.12.2022		31.12.2021		Modification	
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Placements financiers		21.7	20.8		0.9	
Placements de capitaux	1.6	21.7	20.8		0.9	
Comptes de régularisation actifs		0.0	0.0		-	
Créances sur des preneurs d'assurance	1.7	3.2	2.5		0.7	
Créances sur la compensation des risques		0.0	-		0.0	
Créances par rapport aux offices	1.9	0.8	1.0		-0.2	
Créances par rapport à des organisations proches	1.9	2.0	-		2.0	
Autres créances		-	0.1		-0.1	
Créances		6.0	3.6		2.4	
Disponibilités		28.0	28.5		-0.5	
Actifs		55.7	52.9		2.8	

Bilan passifs

	31.12.2022		31.12.2021		Modification	
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Capital de l'organisation		0.1	0.1		-	
Réserves LAMal		20.6	22.5		-1.9	
Réserves LCA		0.0	0.0		-	
Résultat annuel		1.1	-1.9		3.0	
Capital propre		21.8	20.7		1.1	
Réserves actuarielles LAMal		13.3	11.7		1.6	
Provisions pour risques dans les placements de capitaux		1.4	1.4		-	
Provisions	1.8	14.7	13.1		1.6	
Dettes envers des tiers		0.1	0.1		-	
Dettes envers des fournisseurs de prestations		4.8	3.8		1.0	
Primes payées d'avance par les preneurs d'assurance		7.1	7.6		-0.5	
Comptes de régularisation passifs		0.5	0.0		0.5	
Dettes envers des offices		0.1	0.1		-	
Dettes envers des organisations proches	1.9	-	1.1		-1.1	
Dettes		12.6	12.7		-0.1	
Comptes de régularisation passifs		6.6	6.4		0.2	
Capitaux étrangers		33.9	32.2		1.7	
Passifs		55.7	52.9		2.8	

Compte des mouvements financiers

	2022	2021	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
État initial du fonds	30.0	58.2	-28.2
Résultat d'entreprise	1.1	-1.9	3.0
Modification des placements de capitaux	-1.0	-0.4	-0.6
Modification des créances	-2.4	3.6	-6.0
Modification des provisions	1.6	-46.1	47.7
Modification des comptes de régularisation actifs	-	7.5	-7.5
Modification des dettes	-0.1	2.7	-2.8
Modification des comptes de régularisation passifs	0.2	6.1	-5.9
Mouvement d'argent provenant des activités commerciales	-0.6	-28.5	27.9
Entrée d'argent provenant des placements de capitaux	3.4	2.0	1.4
Sortie d'argent provenant des placements de capitaux	-3.1	-1.7	-1.4
Mouvement d'argent provenant des activités d'investissement	0.3	0.3	-
Mouvement d'argent net	-0.3	-28.2	27.9
État final du fonds	29.7	30.0	-0.3
Disponibilités	28.0	28.5	-0.5
Liquidités	1.7	1.5	0.2
Liquidités du fonds attestées	29.7	30.0	-0.3

Les disponibilités comprennent les moyens nécessaires pour la gouvernance opérationnelle. Les liquidités font partie des actifs et sont gérées en conséquence.

Justification des fonds propres

	LAMal	LCA
	mio CHF	mio CHF
Capital de l'organisation	0.1	-
Réserves 1.1.2021	22.5	0.0
État 31.12.2021 avant l'emploi du résultat	22.6	0.0
Attribution résultat d'entreprise 2021	-1.9	-
État 31.12.2021 après l'emploi du résultat	20.7	0.0
Capital de l'organisation	0.1	-
Réserves 1.1.2022	20.6	0.0
État 31.12.2022 avant l'emploi du résultat	20.7	0.0
Attribution résultat d'entreprise 2022	1.1	-0.0
État 31.12.2022 après l'emploi du résultat	21.8	-

Capital de l'organisation

Le capital-actions de 0.1 million de francs est divisé en 100 actions nominatives d'une valeur de 1000 francs et libéré à 100 %.

1 Annexe

Galenos SA applique les Swiss GAAP RPC pour l'établissement de ses comptes annuels.

1.1 Principes pour l'analyse du bilan

Les **placements financiers** sont présentés dans le bilan en tenant compte des précisions suivantes:

- les **créances libellées en un montant fixe** contiennent des obligations évaluées selon la méthode d'amortissement des coûts.
- les **participations aux fonds propres** comprennent les actions à leur valeur du marché;

- les **liquidités** sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits de compte dans les placements financiers, pour autant qu'elles ne soient pas nécessaires aux affaires opérationnelles.

Les **comptes de régularisation actifs** comprennent entre autres les intérêts pro rata temporis sur les obligations.

Les **créances sur des preneurs d'assurance** sont présentées à la valeur nominale, soit le montant de la créance. Les avoirs résultant des primes et des participations aux coûts échues donnent lieu à des réajustements de valeur forfaitaires, nécessaires d'un point de vue économique, pour les éventuels risques ducroire pouvant en résulter. Les créances échues importantes peuvent être soumises à des réajustements de valeur individuels, en cas de besoin.

Les **disponibilités** pour les affaires opérationnelles ne sont détenues qu'en francs suisses et sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits des comptes.

Les **provisions actuarielles** sont calculées selon des méthodes actuarielles reconnues. Les provisions pour sinistres représentent un estimateur fiable des paiements futurs sans escomptes.

Les **dettes** comprennent principalement les engagements à l'égard des assurés ou des fournisseurs de prestations ainsi que les primes payées à l'avance. L'établissement du bilan pour les dettes se fait à la valeur nominale.

Pour les **risques dans les placements de capitaux**, une **provision** conforme au marché est constituée. Pour ce faire, le réajustement de la valeur s'oriente à une valeur-cible adaptée au risque.

1.2 Charges d'exploitation pour la facture propre

Visana Services SA gère l'exploitation de Galenos SA depuis 2020, selon un contrat d'externalisation. La part qui incombe à Galenos SA est de 2.5 millions de francs pour 2022 (2021: 2.6 millions), dont 1.8 million de francs de frais de personnel (2021: 1.6 million) et 0.7 million de francs de charges d'exploitation diverses (2021: 1.0 millions). L'honoraire pour les prestations de service de révision se monte à 5300 francs en 2022 (2021: 4700 francs).

En raison de cette configuration, les collaboratrices et collaborateurs sont employés par Visana Services SA, ce qui explique pourquoi il n'y a pas de responsabilités/prétentions directes à l'égard de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel.

En conséquence, les indemnités aux membres du conseil d'administration et de la direction générale sont versées par Visana Services SA pour l'ensemble de Visana et mises à la charge des différentes sociétés de manière forfaitaire, selon la clé de répartition. La part incombant à Galenos SA pour les membres du conseil d'administration (sept membres) s'est élevée à 5600 francs en 2022 (2021: 5300 francs). Ce montant comprend l'ensemble des indemnités au pro rata pour la collaboration dans le cadre de comités. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 700 francs (2021: 700 francs). L'indemnité la plus élevée a été versée au président du conseil d'administration et s'élevait à 1600 francs (2021: 1500 francs).

Les indemnités brutes au pro rata destinées à la conduite opérationnelle (six membres pour 5.9 postes) se sont montées à 20 600 francs (2021: 21 500 francs). Cette somme comprend toutes les rémunérations fixes et variables. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 3800 francs (2021: 4100 francs). L'indemnité la plus élevée s'est élevée à 5000 francs (2021: 4500 francs), avec des cotisations à la caisse de pension de 1000 francs (2021: 900 francs), et a été versée au CEO.

1.3 Résultat d'exploitation divers

Le résultat d'exploitation divers comprend essentiellement les intérêts perçus.

1.4 Résultat relatif aux titres et aux placements divers

	2022			2021		
	Produits et dépenses réalisés mio CHF	Résultats sur les cours non réalisés mio CHF	Total mio CHF	Produits et dépenses réalisés mio CHF	Résultats sur les cours non réalisés mio CHF	Total mio CHF
Obligations	0.1	1.8	1.9	0.1	0.1	0.2
Actions	0.2	0.9	1.1	0.3	-	0.3
Produit relatif aux titres et aux placements divers	0.3	2.7	3.0	0.4	0.1	0.5
Obligations	-0.1	-1.7	-1.8	-0.0	-0.5	-0.5
Actions	-0.2	-	-0.2	-	-	-
Dépenses relatives à l'administration de capital	-0.1	-	-0.1	-0.1	-	-0.1
Dépenses relatives aux titres et aux placements divers	-0.4	-1.7	-2.1	-0.1	-0.5	-0.6
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	-0.1	1.0	0.9	0.3	-0.4	-0.1

1.5 Résultat d'entreprise

Le résultat de plus 1.1 million de francs pour l'année rapportée est attribué aux réserves techniques, conformément à la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

1.6 Placements de capitaux

Aperçu des placements de capitaux aux valeurs du marché

	31.12.2022	31.12.2021	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Obligations	19.1	18.8	0.3
Actions	0.9	0.5	0.4
Liquidités	1.7	1.5	0.2
Placements financiers	21.7	20.8	0.9
Placements de capitaux	21.7	20.8	0.9

Les obligations sont présentées selon la méthode d'amortissement des coûts. La valeur du marché se monte au 31 décembre 2022 à 17.2 millions de francs (2021: 18.9 millions).

1.7 Créances sur des preneurs d'assurance

	31.12.2022	31.12.2021	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Créances sur des preneurs d'assurance	4.1	2.9	1.2
Réajustement sur créances	-0.9	-0.4	-0.5
Créances sur des preneurs d'assurance	3.2	2.5	0.7

1.8 Provisions

	31.12.2022	31.12.2021	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
AOS	12.8	11.3	1.5
Indemnités journalières LAMal	0.5	0.4	0.1
Provisions actuarielles	13.3	11.7	1.6
Provisions pour risques dans les placements de capitaux	1.4	1.4	-
Provisions	14.7	13.1	1.6

1.9 Indications complémentaires

Dettes éventuelles

Galenos SA appartient au groupe de Visana Services SA pour la taxe sur la valeur ajoutée et répond par conséquent solidairement des dettes de TVA de l'ensemble du groupe envers l'Administration fédérale des contributions.

Coûts des tests COVID-19

La totalité des coûts relatifs aux tests COVID-19 pris en charge par la Confédération se sont élevés à 1.4 million de francs en 2022 (2021: 1.6 million de francs) et sont réglés par le biais de prétentions à l'égard d'offices étatiques. À la fin de l'année, 0.2 million de francs est encore dû (2021: 0.4 million de francs).

Transactions avec organisations proches

	31.12.2022	31.12.2021
Bilan	mio CHF	mio CHF
Créance du compte courant Visana SA	2.0	-
Créance du compte courant Visana SA	-	1.1

	2022	2021
Comptes de pertes et profits	mio CHF	mio CHF
Parts des primes de réassurance	0.1	0.1
Parts des prestations de réassurance	0.0	0.1
Charges d'exploitation	2.5	2.6
Produit des intérêts sur les comptes courants	0.0	0.0
Charges d'intérêts sur les comptes courants	0.0	0.0

La réassurance est auprès de Visana SA.

Prestations diverses

Les prestations diverses comprennent les charges pour les vaccinations COVID-19 (2021: charges pour les vaccinations COVID-19).

Évènements après le jour du bilan

Aucun en 2022 (ni en 2021).

Aucun en 2022 (ni en 2021).



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
Téléfax: +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
vivacare SA, Berne

Berne, le 21 avril 2023

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Galenos SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 59–69) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Marco Schmid
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Jasmin Bernhard
Experte-réviseur agréée

Visana Assurances SA est sujet de droit pour les assurances complémentaires selon la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA) et pour l'assurance-accidents obligatoire selon la loi sur l'assurance-accidents (LAA).

Comptes de pertes et profits

	Chiffre de l'annexe	2022	2021	Modification
		mio CHF	mio CHF	mio CHF
Primes assurances LCA		1048.2	1018.6	29.6
Primes assurance-accidents obligatoire LAA		192.1	185.9	6.2
Part de la réassurance à la prime		-8.9	-9.7	0.8
Primes pour compte propre		1231.4	1194.8	36.6
Modification des reports de primes		0.0	-0.2	0.2
Primes gagnées pour compte propre		1231.4	1194.6	36.8
Autres produits de l'activité d'assurance		2.8	4.3	-1.5
Produits de l'activité technique		1234.2	1198.9	35.3
Paiements pour les cas d'assurance LCA		-739.2	-670.7	-68.5
Paiements pour les cas d'assurance LAA		-137.1	-133.8	-3.3
Part des réassureurs		7.4	5.5	1.9
Paiements pour les cas d'assurance pour compte propre		-868.9	-799.0	-69.9
Modification des provisions actuarielles		-24.1	-42.3	18.2
Dépenses pour les cas d'assurance pour compte propre		-893.0	-841.3	-51.7
Frais de personnel		-109.9	-98.0	-11.9
Charges diverses		-154.7	-131.5	-23.2
Charge administrative pour compte propre	1.2	-264.6	-229.5	-35.1
Autres charges techniques		-42.8	-41.7	-1.1
Charges de l'activité actuarielle		-1200.4	-1112.5	-87.9
Résultat actuariel		33.8	86.4	-52.6
Produits issus des placements de capital	1.3	144.6	154.0	-9.4
Charges issues des placements de capital	1.4	-104.0	-94.9	-9.1
Résultat des placements de capital		40.6	59.1	-18.5
Résultat d'exploitation		74.4	145.5	-71.1
Charges d'intérêt pour les dettes avec intérêt		0.0	0.0	-
Autres charges		-0.3	-0.7	0.4
Bénéfice / perte avant impôt		74.1	144.8	-70.7
Impôts directs		-16.2	-25.1	8.9
Résultat d'entreprise		57.9	119.7	-61.8

Comptes de pertes et profits par catégorie d'assurance

	2022	2021	Modification	2022	2021	Modification
	Frais de guérison LCA mio CHF	Frais de guérison LCA mio CHF	Frais de guérison LCA mio CHF	Indemnités journalières LCA mio CHF	Indemnités journalières LCA mio CHF	Indemnités journalières LCA mio CHF
Résultat du secteur assurance						
Primes assurances LCA	638.8	649.0	-10.2	365.9	322.4	43.5
Primes assurance-accidents obligatoire LAA	-	-	-	-	-	-
Part de la réassurance à la prime	-	-	-	-8.9	-9.6	0.7
Primes pour compte propre	638.8	649.0	-10.2	357.0	312.8	44.2
Modification des reports de primes	-	-	-	-	-	-
Prime gagnée pour compte propre	638.8	649.0	-10.2	357.0	312.8	44.2
Autres produits de l'activité d'assurance	2.3	3.3	-1.0	0.0	-	0.0
Produits de l'activité technique	641.1	652.3	-11.2	357.0	312.8	44.2
Paiements pour les cas d'assurance LCA	-414.0	-413.4	-0.6	-309.8	-237.4	-72.4
Paiements pour les cas d'assurance LAA	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	-	-	-	7.0	5.5	1.5
Paiements pour les cas d'assurance pour compte propre	-414.0	-413.4	-0.6	-302.8	-231.9	-70.9
Modification des provisions actuarielles	1.7	-13.9	15.6	5.3	-0.2	5.5
Dépenses pour les cas d'assurance pour compte propre	-412.3	-427.3	15.0	-297.5	-232.1	-65.4
Charge administrative pour compte propre	-188.9	-159.2	-29.7	-41.6	-36.6	-5.0
Autres charges techniques	-8.3	-7.9	-0.4	-32.9	-32.1	-0.8
Charges de l'activité actuarielle	-609.5	-594.4	-15.1	-372.0	-300.8	-71.2
Résultat actuariel	31.6	57.9	-26.3	-15.0	12.0	-27.0
Produits issus des placements de capital						
Charges issues des placements de capital						
Résultat des placements de capital						
Résultat d'exploitation						
Charges d'intérêt pour les dettes avec intérêt						
Autres produits						
Autres charges						
Produits extraordinaires						
Charges extraordinaires						
Bénéfice / perte avant impôt						
Impôts directs						
Résultat d'entreprise						
Capital propre						
en CHF						
en % des primes nettes						

	2022	2021	Modification	2022	2021	Modification	2022	2021	Modification
	Divers LCA mio CHF	Divers LCA mio CHF	Divers LCA mio CHF	LAA mio CHF	LAA mio CHF	LAA mio CHF	Total mio CHF	Total mio CHF	Total mio CHF
	43.5	47.2	-3.7	-	-	-	1048.2	1018.6	29.6
	-	-	-	192.1	185.9	6.2	192.1	185.9	6.2
	-	-0.1	0.1	-	-	-	-8.9	-9.7	0.8
	43.5	47.1	-3.6	192.1	185.9	6.2	1231.4	1194.8	36.6
	0.0	-0.2	0.2	-	-	-	0.0	-0.2	0.2
	43.5	46.9	-3.4	192.1	185.9	6.2	1231.4	1194.6	36.8
	-	0.1	-0.1	0.5	0.9	-0.4	2.8	4.3	-1.5
	43.5	47.0	-3.5	192.6	186.8	5.8	1234.2	1198.9	35.3
	-15.4	-19.9	4.5	-	-	-	-739.2	-670.7	-68.5
	-	-	-	-137.1	-133.8	-3.3	-137.1	-133.8	-3.3
	0.4	-	0.4	-	-	-	7.4	5.5	1.9
	-15.0	-19.9	4.9	-137.1	-133.8	-3.3	-868.9	-799.0	-69.9
	-2.8	-1.6	-1.2	-28.3	-26.6	-1.7	-24.1	-42.3	18.2
	-17.8	-21.5	3.7	-165.4	-160.4	-5.0	-893.0	-841.3	-51.7
	-7.0	-7.4	0.4	-27.1	-26.3	-0.8	-264.6	-229.5	-35.1
	-1.6	-1.7	0.1	-	-	-	-42.8	-41.7	-1.1
	-26.4	-30.6	4.2	-192.5	-186.7	-5.8	-1200.4	-1112.5	-87.9
	17.1	16.4	0.7	0.1	0.1	-	33.8	86.4	-52.6
							144.6	154.0	-9.4
							-104.0	-94.9	-9.1
							40.6	59.1	-18.5
							74.4	145.5	-71.1
							0.0	-	-
							-	-	-
							-0.3	-0.7	0.4
							-	-	-
							-	-	-
							74.1	144.8	-70.7
							-16.2	-25.1	8.9
							57.9	119.7	-61.8
							557.5	544.6	12.9
							45.2	45.4	-0.2

Bilan actifs

	31.12.2022		31.12.2021		Modification	
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Biens immobiliers		175.8	180.2		-4.4	
Participations	1.6	3.9	3.9		-	
Papiers-valeurs à intérêts fixes		1374.0	1332.0		42.0	
Hypothèques		17.9	21.5		-3.6	
Actions		363.6	404.0		-40.4	
Autres placements de capital	1.7	619.4	561.6		57.8	
Placements de capitaux		2554.6	2503.2		51.4	
Créances sur instruments financiers dérivés		9.7	9.5		0.2	
Disponibilités		411.7	527.2		-115.5	
Part des provisions actuarielles issues de la réassurance		0.8	0.6		0.2	
Créances résultant des activités d'assurance	1.8	85.3	85.5		-0.2	
Autres créances		8.4	9.0		-0.6	
Comptes de régularisation actifs		14.0	12.8		1.2	
Actifs		3084.5	3147.8		-63.3	

Bilan passifs

	31.12.2022		31.12.2021		Modification	
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Provisions actuarielles	1.9	1908.5	1900.6		7.9	
Provisions non actuarielles	1.10	373.2	386.8		-13.6	
Provisions		2281.7	2287.4		-5.7	
Dettes sur instruments financiers dérivés		-	0.1		-0.1	
Dettes résultant des activités d'assurance	1.11	81.0	73.9		7.1	
Autres passifs		3.5	6.4		-2.9	
Comptes de régularisation passifs		160.8	235.4		-74.6	
Dettes		245.3	315.7		-70.4	
Capitaux étrangers		2527.0	2603.2		-76.2	
Capital-actions		10.0	10.0		-	
Réserves légales issues du bénéfice		5.0	5.0		-	
Réserves volontaires issues du bénéfice		109.5	109.5		-	
Bénéfice reporté / perte reportée		375.1	300.4		74.7	
Résultat d'entreprise		57.9	119.7		-61.8	
Capital propre		557.5	544.6		12.9	
Passifs		3084.5	3147.8		-63.3	

Compte des mouvements financiers

	2022	2021	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
État initial du fonds Disponibilités	527.2	488.7	38.5
Résultat d'entreprise	57.9	119.7	-61.8
Modification des placements de capitaux	8.4	4.8	3.6
Modification des créances sur instruments financiers dérivés	-0.2	-1.7	1.5
Modification de la part des provisions actuarielles issues de la réassurance	-0.2	-	-0.2
Modification des créances	0.8	8.0	-7.2
Modification des provisions actuarielles	7.9	87.7	-79.8
Modification des provisions du secteur non assurance	-13.6	31.2	-44.8
Modification des comptes de régularisation actifs	-1.2	0.6	-1.8
Modification des dettes sur instruments financiers dérivés	-0.1	-0.1	-
Modification des dettes	4.2	0.8	3.4
Modification des comptes de régularisation passifs	-74.6	30.4	-105.0
Mouvement d'argent provenant des activités commerciales	-10.7	281.4	-292.1
Entrée d'argent provenant des placements de capitaux	654.2	556.3	97.9
Sortie d'argent provenant des placements de capitaux	-714.0	-764.2	50.2
Mouvement d'argent provenant des activités d'investissement	-59.8	-207.9	148.1
Versement de dividende	-45.0	-35.0	-10.0
Mouvement d'argent provenant des activités de financement	-45.0	-35.0	-10.0
Mouvement d'argent net	-115.5	38.5	-154.0
État final du fonds Disponibilités	411.7	527.2	-115.5

Pour des raisons de synthèse administrative et donc de simplification des décomptes par rapport aux personnes assurées et aux fournisseurs de prestations, le mouvement d'argent des assurances complémentaires des frais de guérison se fait par le biais de Visana SA.

1 Annexe

Au 1^{er} janvier 2022, le domaine d'affaires de l'assurance de choses a été confié à la nouvelle société Visana Assurances générales SA.

Visana Assurances SA, sise à Berne, applique les dispositions du code des obligations pour l'établissement de ses comptes annuels.

1.1 Principes pour l'analyse du bilan

Les actions sont indiquées à la valeur d'acquisition et les papiers-valeurs à intérêts fixes (obligations), en brut, au coût amorti. Il est formé des provisions pour la compensation des fluctuations boursières.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur.

Les hypothèques sont indiquées à la valeur du montant de la créance.

Les immeubles sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition, plus les investissements augmentatifs et avec déduction des amortissements nécessaires et des réajustements de la valeur suite à d'éventuelles pertes de la valeur.

Les provisions pour fluctuations de cours sont calculées et intégrées à la plausibilité au moyen d'un modèle de mathématique financière sous forme d'une considération globale pour titres et hypothèques. Elles sont présentées dans les provisions non actuarielles.

1.2 Comptes de pertes et profits

Les primes acquises ont augmenté par rapport à l'année précédente.

Frais d'administration

Visana Services SA gère l'exploitation de Visana Assurances SA selon un contrat d'externalisation existant depuis des années. La part qui incombe à Visana Assurances SA est de 264.6 millions de francs pour 2022 (2021: 229.5 millions), dont 109.9 millions de francs de frais de personnel (2021: 98.0 millions) et 154.7 millions de francs de charges d'exploitation diverses (2021: 131.5 millions).

En raison de cette configuration, les collaboratrices et collaborateurs sont employés par Visana Services SA, ce qui explique pourquoi il n'y a pas de responsabilités/prétentions directes à l'égard de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel.

1.3 Produits issus des placements de capital

	2022			2021		
	Produits mio CHF	Gains réalisés mio CHF	Total mio CHF	Produits mio CHF	Gains réalisés mio CHF	Total mio CHF
Papiers-valeurs à intérêts fixes	18.3	1.5	19.8	17.3	1.1	18.4
Biens immobiliers	12.9	-	12.9	12.8	-	12.8
Actions	10.3	28.1	38.4	11.3	48.5	59.8
Autres placements de capital*	7.4	65.9	73.3	11.0	51.8	62.8
Hypothèques	0.2	-	0.2	0.2	-	0.2
Produits issus des placements de capital	49.1	95.5	144.6	52.6	101.4	154.0

* comprend les opérations à terme sur devises, les placements collectifs (fonds en actions, fonds immobiliers et fonds du marché monétaire) et les placements alternatifs

1.4 Charges issues des placements de capital

	2022			2021		
	Amortissements et réajustements de la valeur** mio CHF	Pertes réalisées mio CHF	Total mio CHF	Amortissements et réajustements de la valeur** mio CHF	Pertes réalisées mio CHF	Total mio CHF
Biens immobiliers	-12.6	-	-12.6	-12.7	-	-12.7
Papiers-valeurs à intérêts fixes	-2.1	-12.8	-14.9	-5.6	-3.9	-9.5
Actions	-2.5	-33.6	-36.1	-18.1	-22.2	-40.3
Autres placements de capital*	-5.1	-35.3	-40.4	-5.3	-27.1	-32.4
Charges issues des placements de capital	-22.3	-81.7	-104.0	-41.7	-53.2	-94.9

* comprend les opérations à terme sur devises, les placements collectifs (fonds en actions, fonds immobiliers et fonds du marché monétaire) et les placements alternatifs
** y compris charges diverses

1.5 Bilan

Actifs

Les placements de la fortune de Visana Assurances SA sont largement diversifiés et la stratégie de placement est fonction de la capacité de risque ainsi que des attentes relatives au rendement ou aux risques des différentes catégories de placements. En 2022, il en résulte une performance des placements de moins 10,34% (2021: plus 6,21%).

L'année 2022 a été décevante du point de vue des investisseurs. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a entraîné une augmentation du prix de l'énergie et une forte augmentation des chiffres de l'inflation. En conséquence, les banques centrales ont été contraintes de renoncer à la politique de taux d'intérêt bas qu'elle menait depuis des années et d'augmenter sensiblement les taux d'intérêts. La performance globale a été décevante, car toutes les classes d'actifs ont perdu de manière significative en valeur et la diversification n'a guère offert de protection, contrairement à la croyance populaire.

1.6 Participations

	31.12.2022	31.12.2021
	mio CHF	mio CHF
Visana Services SA Berne Prestations de services en matière d'assurance Capital-actions 6.5 millions de francs Participation 60% / part des voix et du capital 60%	3.9	3.9
M.I.-Beratung AG Füllinsdorf Intermédiaire de services en matière d'assurance Capital-actions 0.1 million de francs Participation 55% / part des voix et du capital 55%	0.0	-

1.7 Autres placements de capital

	31.12.2022	31.12.2021	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Placements alternatifs	202.1	172.2	29.9
Placements collectifs de capitaux	417.3	389.4	27.9
Autres placements de capital	619.4	561.6	57.8

Dérivés pour la couverture des risques

	31.12.2022		31.12.2021	
	Valeur du marché active CHF	Valeur du marché passive CHF	Valeur du marché active CHF	Valeur du marché passive CHF
Devises				
Opérations à terme	1.5	-	2.7	0.1
Actions				
Options	8.2	-	6.8	-
Charges issues des placements de capital	9.7	-	9.5	0.1

1.8 Créances résultant des activités d'assurance

	31.12.2022	31.12.2021	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Créances sur des preneurs d'assurance	64.6	62.7	1.9
Sociétés d'assurance	1.3	0.6	0.7
Créances envers des organisations proches	19.4	22.2	-2.8
Créances résultant des activités d'assurance	85.3	85.5	-0.2

Passifs

1.9 Provisions actuarielles selon les positions

	31.12.2022	31.12.2021	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Provisions pour prestations d'assurance*	1 649.1	1 633.8	15.3
Capital de couverture	132.7	117.3	15.4
Autres provisions actuarielles	90.0	98.1	-8.1
Autres provisions	15.6	30.4	-14.8
Allocation de renchérissement fonds LAA	74.4	67.7	6.7
Provisions pour participations contractuelles à l'excédent	36.5	49.1	-12.6
Reports de primes	0.2	2.3	-2.1
Provisions	1 908.5	1 900.6	7.9

* Les provisions pour prestations d'assurance sont exprimées à leur valeur brute.
La part des provisions actuarielles issues de la réassurance se monte à 0.8 million de francs (2021: 0.6 million).

1.10 Provisions non actuarielles

La modification apportée dans les provisions non actuarielles est principalement due à la baisse des provisions fiscales (2021: constitution de réajustements de la valeur sur des placements de capital de 21.5 millions de francs ainsi que provisions fiscales).

1.11 Dettes résultant des activités d'assurance

	31.12.2022	31.12.2021	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Dettes envers les preneurs d'assurance	50.9	49.1	1.8
Dettes diverses	30.1	24.8	5.3
Dettes résultant des activités d'assurance	81.0	73.9	7.1

1.12 Justification des fonds propres

	mio CHF
Capital-actions	10.0
Réserves légales issues du bénéfice 31.12.2021	5.0
Réserves volontaires issues du bénéfice 31.12.2021	109.5
Bénéfice reporté / perte reportée 31.12.2021	300.4
Attribution résultat d'entreprise 2021	119.7
Versement de dividende	45.0
Attribution au bénéfice reporté	74.7
État au 31.12.2021	544.6
Capital-actions	10.0
Réserves légales issues du bénéfice 31.12.2022	5.0
Réserves volontaires issues du bénéfice 31.12.2022	109.5
Bénéfice reporté / perte reportée 31.12.2022	375.1
Attribution résultat d'entreprise 2022	57.9
État au 31.12.2022	557.5

La dissolution nette des réserves latentes s'élève à 172.1 millions de francs (aucune en 2021).

1.13 Dettes éventuelles

La société appartient au groupe de Visana Services SA pour la taxe sur la valeur ajoutée et répond par conséquent solidairement des dettes de TVA de l'ensemble du groupe envers l'Administration fédérale des contributions.

Des placements de fortune sont effectués sous forme de Private Markets (Private Equity et Private Debt) en plusieurs monnaies. Le 31 décembre 2022, le volume de souscription de ces programmes était de 407.7 millions de francs (2021: 373.4 millions), dont 133.9 millions de francs n'avaient pas encore été retirés au 31 décembre 2022 (2021: 106.6 millions).

En raison des placements de la fortune, Visana Assurances SA est exposée au risque de changement des marchés. Dans la politique de placement, des instruments financiers dérivés sont employés pour se protéger contre la fluctuation des cours. Le 31 décembre 2022, le volume de contrats des instruments financiers dérivés sur devises était de 427.6 millions de francs (2021: 434.0 millions). Les contrats ouverts sont couverts par des placements de base correspondants.

1.14 Honoraires de la révision

L'honoraire de révision de Visana Assurances SA s'élève à 0.3 million de francs (0.3 million en 2021).

1.15 Proposition du conseil d'administration à l'assemblée générale

	31.12.2022	31.12.2021
	mio CHF	mio CHF
Résultat d'entreprise	57.9	119.7
Bénéfice reporté	375.1	300.4
Bénéfice résultant du bilan à disposition de l'assemblée générale	433.0	420.1
Prélèvement du dividende brut	-35.0	-45.0
Report à nouveau	398.0	375.1

2 Rapport sur la situation

Évaluation des risques

Visana dispose d'un processus de gestion des risques à l'échelle de tout le groupe; par risques, elle entend des événements, actes ou changements dans les conditions-cadres à venir, qui peuvent conduire à des écarts par rapport aux objectifs d'entreprise fixés. Chez Visana, la gestion des risques est effectuée dans le cadre d'une approche standardisée d'évaluation du risque, qui permet l'identification, l'évaluation, l'analyse et le pilotage systématique des risques.

Évènements extraordinaires

Aucun en 2022 (ni en 2021).

Perspectives d'avenir

Visana Assurances SA continuera à proposer, conformément au but et aux principes de l'organisation, des assurances complémentaires selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA) et l'assurance-accidents obligatoire selon la loi sur l'assurance-accidents (LAA).



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
Téléfax: +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
Visana Assurances SA, Berne

Berne, le 21 avril 2023

Rapport de l'organe de révision



Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Visana Assurances SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 75, 78–86 sans rapport sur la situation) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse:
<http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Marco Schmid
Expert-réviser agréé
(Réviser responsable)

Jasmin Bernhard
Experte-réviser agréée

Visana Assurances générales SA est sujet de droit pour les catégories d'assurance ménage, bâtiments et responsabilité civile privée selon la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA).

Comptes de pertes et profits (année de fondation)

	2022
	Chiffre de l'annexe
	mio CHF
Primes assurances	6.0
Part de la réassurance à la prime	-0.1
Primes pour compte propre	5.9
Modification des reports de primes	-0.3
Primes gagnées pour compte propre	5.6
Autres produits de l'activité d'assurance	-0.0
Produits de l'activité technique	5.6
Paiements pour les cas d'assurance	-2.1
Paiements pour les cas d'assurance pour compte propre	-2.1
Modification des provisions actuarielles	-0.0
Dépenses pour les cas d'assurance pour compte propre	-2.1
Frais de personnel	-0.7
Charges diverses	-2.6
Charge administrative pour compte propre	1.2 -3.3
Autres charges techniques	-0.5
Charges de l'activité actuarielle	-5.9
Résultat actuariel	-0.3
Produits issus des placements de capital	0.0
Charges issues des placements de capital	-0.1
Résultat des placements de capital	-0.1
Résultat d'exploitation	-0.4
Charges d'intérêt pour les dettes avec intérêt	-0.0
Autres charges	-0.0
Bénéfice / perte avant impôt	-0.4
Impôts directs	-0.0
Résultat d'entreprise	-0.4

Comptes de pertes et profits par catégorie d'assurance

	2022			
	Ménage mio CHF	Bâtiments mio CHF	Respon- sabilité civile privée mio CHF	Total mio CHF
Résultat du secteur assurance				
Primes assurances	3.5	0.3	2.2	6.0
Part de la réassurance à la prime	-	-	-0.1	-0.1
Primes pour compte propre	3.5	0.3	2.1	5.9
Modification des reports de primes	-0.2	-0.0	-0.1	-0.3
Prime gagnée pour compte propre	3.3	0.3	2.0	5.6
Autres produits de l'activité d'assurance	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
Produits de l'activité technique	3.3	0.3	2.0	5.6
Paiements pour les cas d'assurance	-1.3	-0.2	-0.6	-2.1
Paiements pour les cas d'assurance pour compte propre	-1.3	-0.2	-0.6	-2.1
Modification des provisions actuarielles	-0.0	-	-0.0	-0.0
Dépenses pour les cas d'assurance pour compte propre	-1.3	-0.2	-0.6	-2.1
Charge administrative pour compte propre	-2.0	-0.2	-1.1	-3.3
Autres charges techniques	-0.3	-0.0	-0.2	-0.5
Charges de l'activité actuarielle	-3.6	-0.4	-1.9	-5.9
Résultat actuariel	-0.3	-0.1	0.1	-0.3
Produits issus des placements de capital				0.0
Charges issues des placements de capital				-0.1
Résultat des placements de capital				-0.1
Résultat d'exploitation				-0.4
Charges d'intérêt pour les dettes avec intérêt				-0.0
Autres charges				-0.0
Bénéfice / perte avant impôt				-0.4
Impôts directs				-0.0
Résultat d'entreprise				-0.4
Capital propre				
en CHF				11.2
en % des primes nettes				200.0

Bilan actifs (année de fondation)

	31.12.2022	
	Chiffre de l'annexe	mio CHF
Disponibilités		29.9
Créances résultant des activités d'assurance	1.4	2.4
Actifs		32.3

Bilan passifs (année de fondation)

	31.12.2022	
	Chiffre de l'annexe	mio CHF
Provisions actuarielles	1.5	17.1
Provisions non actuarielles	1.6	0.0
Provisions		17.1
Dettes résultant des activités d'assurance	1.7	1.0
Autres passifs		0.1
Comptes de régularisation passifs		2.9
Dettes		4.0
Capitaux étrangers		21.1
Capital-actions		10.0
Réserves légales issues du capital		1.6
Résultat d'entreprise		-0.4
Capital propre		11.2
Passifs		32.3

Compte des mouvements financiers

	2022
	mio CHF
État initial du fonds Disponibilités	-
Résultat d'entreprise	-0.4
Modification des créances	-2.4
Modification des provisions actuarielles	17.1
Modification des provisions non actuarielles	0.0
Modification des dettes	1.1
Modification des comptes de régularisation passifs	2.9
Mouvement d'argent provenant des activités commerciales	18.3
Versement du capital-actions	10.0
Versement des réserves légales issues du bénéfice	1.6
Mouvement d'argent provenant des activités de financement	11.6
Mouvement d'argent net	29.9
État final du fonds Disponibilités	29.9

Pour des raisons de synthèse administrative et donc de simplification des décomptes par rapport aux personnes assurées et aux fournisseurs de prestations, le mouvement d'argent du domaine d'affaires assurance de choses se fait par le biais de Visana Assurances SA.

1 Annexe

Visana Assurances générales SA a été fondée le 10 mars 2022. La reprise de l'effectif de Visana Assurances SA a eu lieu rétroactivement au 1^{er} janvier 2022. Visana Assurances générales SA est sujet de droit pour les assurances de choses pour les catégories d'assurance (ménage, bâtiments et responsabilité civile privée) selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA).

1.1 Principes pour l'analyse du bilan

Visana Assurances générales SA, sise à Berne, applique les dispositions du code des obligations pour l'établissement de ses comptes annuels.

1.3 Bilan

Actifs

1.4 Créances résultant des activités d'assurance

	31.12.2022
	mio CHF
Créances sur des preneurs d'assurance	2.4
Créances résultant des activités d'assurance	2.4

Passifs

1.5 Provisions actuarielles selon les positions

	31.12.2022
	mio CHF
Provisions pour prestations d'assurance	14.7
Reports de primes	2.4
Provisions	17.1

1.2 Comptes de pertes et profits

Frais d'administration

Visana Services SA gère depuis le 1^{er} janvier 2022 l'exploitation de Visana Assurances générales SA selon un contrat d'externalisation. La part qui incombe à Visana Assurances générales SA est de 3.3 millions de francs pour 2022, dont 0.7 million de francs de frais de personnel et 2.6 millions de francs de charges d'exploitation diverses.

En raison de cette configuration, les collaboratrices et collaborateurs sont employés par Visana Services SA, ce qui explique pourquoi il n'y a pas de responsabilités/prétentions directes à l'égard de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel.

1.6 Provisions non actuarielles

Les provisions non actuarielles comprennent une provision fiscale de 3000 francs.

1.7 Dettes résultant des activités d'assurance

	31.12.2022
	mio CHF
Dettes envers les preneurs d'assurance	0.1
Dettes envers des organisations proches	0.9
Dettes résultant des activités d'assurance	1.0

1.8 Justification des fonds propres

	mio CHF
Capital-actions	10.0
Réserves légales issues du bénéfice 31.12.2022	1.6
Attribution résultat d'entreprise 2022	-0.4
État au 31.12.2022	11.2

1.9 Dettes éventuelles

La société appartient au groupe de Visana Services SA pour la taxe sur la valeur ajoutée et répond par conséquent solidairement des dettes de TVA de l'ensemble du groupe envers l'Administration fédérale des contributions.

1.10 Honoraires de la révision

L'honoraire de révision de Visana Assurances SA s'élève à 0.0 million de francs.

1.11 Proposition du conseil d'administration à l'assemblée générale

	31.12.2022
	mio CHF
Résultat d'entreprise	-0.4
Bénéfice résultant du bilan à disposition de l'assemblée générale	-0.4
Report à nouveau	-0.4

2 Rapport sur la situation

Évaluation des risques

Visana dispose d'un processus de gestion des risques à l'échelle de tout le groupe; par risques, elle entend des événements, actes ou changements dans les conditions-cadres à venir, qui peuvent conduire à des écarts par rapport aux objectifs d'entreprise fixés. Chez Visana, la gestion des risques est effectuée dans le cadre d'une approche standardisée d'évaluation du risque, qui permet l'identification, l'évaluation, l'analyse et le pilotage systématique des risques.

Événements extraordinaires

Aucun en 2022.

Perspectives d'avenir

Visana Assurances générales SA continuera à proposer, conformément au but et aux principes de l'organisation, des assurances de choses selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA) dans les catégories d'assurance (ménage, bâtiments et responsabilité civile privée). À partir de 2023, une autre branche d'assurance sera exploitée selon la LCA, à savoir l'assurance véhicules à moteur.



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
Téléfax: +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
Visana Assurances générales SA, Berne

Berne, le 21 avril 2023

Rapport de l'organe de révision



Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Visana Assurances générales SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 93, 95–99 sans rapport sur la situation) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi au report à compte nouveau de la perte au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Marco Schmid
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Jasmin Bernhard
Experte-réviseur agréée

Structure de la conduite et organisation des sociétés d'assurance



Visana Beteiligungen SA

La société de participation possède 100 % du capital-actions des compagnies d'assurance Visana SA, Visana Assurances SA, sana24 SA, vivacare SA, Galenos SA et Visana Assurances générales SA. Visana Beteiligungen SA peut détenir des participations de toute sorte. Elle n'exerce aucune activité opérationnelle.

Visana SA, sana24 SA, vivacare SA et Galenos SA

Ces sociétés anonymes sont des assureurs-maladie selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

Visana Assurances SA

Visana Assurances SA est sujet de droit pour les assurances complémentaires selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA) et pour l'assurance-accidents selon la loi sur l'assurance-accidents (LAA).

Visana Assurances générales SA

Visana Assurances générales SA est sujet de droit pour les assurances pour les catégories d'assurances (ménage, bâtiments et responsabilité civile privée) selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA).

Conseil d'administration

Le conseil d'administration assure la direction suprême des sociétés ainsi que la haute surveillance sur la direction opérationnelle

En ce qui concerne la composition du conseil d'administration, nous misons sur des profils d'exigence spécifiques, se fondant sur les compétences professionnelles et la personnalité. Le conseil d'administration se compose des membres suivants:

Lorenz Hess, président (1961)	Diplôme fédéral de conseiller en relations publiques. Hess Advisum GmbH. Conseiller national. Divers mandats au sein de conseils d'administration et conseils de fondation. En fonction chez Visana depuis 2014. Président depuis 2017.
Robert E. Leu, vice-président (1946)	Docteur ès sciences politiques, professeur émérite à l'Université de Berne. Auteur de nombreuses publications sur la politique économique et sur la politique de la santé. Chargé de mandats d'expertise et d'évaluation. Divers mandats au sein de conseils d'administration et comités consultatifs. En fonction chez Visana depuis 2007. Vice-président depuis 2014.
Déborah Carlson-Burkart, membre (1969)	Avocate, LL.M avec de nombreuses années d'expérience dans les domaines Legal, Compliance et Governance et dans des entreprises cotées en bourse et soumises à l'autorité de la FINMA, partenaire dans le cabinet d'avocats Wernli Biedermann Partner, à Berne. Divers mandats au sein de conseils d'administration et conseils de fondation. En fonction chez Visana depuis 2016.
Roland Frey, membre (1956)	Diplôme fédéral de conseiller indépendant en entreprise et investissement, disposant de nombreuses années d'expérience dans le domaine de l'Asset Management, de la banque et des assurances. Plusieurs mandats au sein de conseils d'administration et de conseils de fondation, en qualité de président ou membre. En fonction chez Visana depuis 2016.
Andreas Gattiker, membre (1967)	Dr med et MBA. CEO Hôpital cantonal Obwalden. Divers mandats dans des conseils d'administration. En fonction chez Visana depuis 2013.
Cornelia Gehrig, membre (1966)	Licenciée ès sciences politiques et experte-comptable diplômée. Membre indépendante du conseil d'administration avec CFO du groupe, longues années d'expérience dans des entreprises internationales, dans le domaine des finances, de l'audit, et des risques et transformations. En fonction chez Visana depuis 2003.
Stefan Niedermaier, membre (1962)	Entrepreneur, MBA (EDHEC), doté d'une longue expérience dans les domaines de l'informatique et de la numérisation. Propriétaire et président du conseil d'administration de DV Bern AG. Divers mandats dans des conseils d'administration. En fonction chez Visana depuis 2018.

Pour accomplir efficacement ses tâches, le conseil d'administration dispose des comités suivants:

Audit and Risk Committee (ARC)

L'ARC prépare tous les thèmes financiers pertinents ainsi que les domaines partiels de la gestion des risques intégrale et des contrôles, qui sont traités par le conseil d'administration à l'occasion d'une de ses séances. Par ailleurs, il surveille de manière continue les évolutions à risque sur le marché de la santé suisse et dans le domaine de la politique de la santé, qui pourraient avoir un impact notable. Stefan Niedermaier assiste l'ARC pour les thèmes tels que la numérisation, tandis que Déborah Carlson-Burkart aide pour les thèmes de compliance and risk, en tant que membre avec voix consultative.

Nomination and Compensation Committee (NCC)

Le NCC prépare tous les points à l'ordre du jour pertinents en ce qui concerne les nominations et les rémunérations des membres des niveaux de conduite stratégiques et opérationnels.

Le comité traite par ailleurs de thématiques relatives à la gestion du personnel importantes sur le plan stratégique et assure la révision périodique des documents liés à la politique du personnel.

Investment Committee (IC)

L'IC soutient le conseil d'administration pour ses tâches de contrôle et de surveillance, dans le domaine de la gestion de la fortune. L'IC est responsable de la surveillance de l'adéquation de la gestion de la fortune, de la politique et des stratégies de placement, ainsi que de la coordination et de la surveillance des unités d'organisation en charge de la gestion de la fortune. Par ailleurs, l'IC prépare tous les thèmes pertinents de ce domaine partiel pour les séances du conseil d'administration et surveille les développements présentant un potentiel de risque sur le marché des placements, qui pourraient exercer une influence conséquente sur les comptes annuels ainsi que sur les rendements et les risques escomptés à long terme, des différentes catégories de placement.

Composition des comités du conseil d'administration

Audit and Risk Committee (ARC)	Nomination and Compensation Committee (NCC)	Investment Committee (IC)
--------------------------------	---	---------------------------

Lorenz Hess	Membre	
Robert E. Leu	Membre	Président
Roland Frey	Membre	Membre
Andreas Gattiker		Président
Cornelia Gehrig	Présidente	
Stefan Niedermaier	Assesseur*	Membre
Déborah Carlson-Burkart	Assesseuse**	

* Numérisation

** Compliance and Risk

Direction générale

Le CEO est le responsable d'entreprise opérationnel et représente Visana vers l'extérieur.

Le CEO fait régulièrement des rapports sans restrictions au conseil d'administration, sur l'ensemble des affaires qui exercent une influence importante sur Visana. Visana n'a pas transmis d'activités de gestion à des tiers.

Le règlement d'organisation définit la manière dont la conduite opérationnelle de l'entreprise est déléguée à la direction générale. En sont exclues les tâches qui sont réservées par la loi, les statuts ou le règlement d'organisation à d'autres organes. La direction générale est chargée de l'exécution des décisions du conseil d'administration. Elle se compose des membres suivants:

Année de naissance	Domaine d'activité	Formation	Entrée en fonction chez Visana
Angelo Eggli	CEO	Avocat, Master of Law (LL. M.) en droit commercial international (Université de Zurich)	2019
Stephan Wilms	Suppléant du CEO CFO	Économiste d'entreprise diplômé avec formation post-grade en finances à la Boston Business School (BBS)	2010
Patrizio Bühlmann	Responsable Clientèle entreprises	Diplôme fédéral avec diplôme fédéral. Économiste d'entreprise en assurance (DVA). Integrated Management Executive MBA	2015
Franziska Grossen Feuz	Responsable Droit et Compliance	Avocate, Master of Advanced European Studies (MAES)	1997
Catherine Loeffel	Responsable Numérisation et opérations	Diplôme fédéral avec diplôme fédéral, IAA Diploma in Marketing Communications	2021
Roland Lüthi	Responsable Clientèle privée	Diplôme fédéral spécialiste en assurance avec brevet fédéral, responsable de vente diplômé, International Executive MBA	2007

Gouvernement d'entreprise

Visana s'oriente aux exigences du «Swiss Code of Best Practice».

Comme idée directrice, le gouvernement d'entreprise englobe la totalité des règles et des principes orientés sur l'intérêt durable de l'entreprise, avec l'aide desquels les structures et le comportement des niveaux de conduite supérieurs peuvent être pilotés et surveillés. Chez Visana, le gouvernement d'entreprise englobe toute l'organisation de l'entreprise ainsi que les instruments de conduite et de controlling, avec lesquels l'entreprise remplit les exigences légales. Visana s'oriente aux principes de gouvernance du «Swiss Code of Best Practice».

Les principes du gouvernement d'entreprise garantissent une culture d'entreprise ouverte et orientée aux valeurs, un développement durable de l'entreprise et une politique d'information transparente. En absence d'indication contraire, toutes les données se réfèrent au 31 décembre 2022.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est entièrement composé de membres non-exécutifs qui n'exercent aucune fonction opérationnelle au sein de Visana et n'en ont pas exercé non plus par le passé. En plus de l'auto-évaluation complexe, le conseil d'administration se soumet également régulièrement à une appréciation externe. Le conseil d'administration est élu pour un mandat d'une année.

Révision interne

La révision interne soutient le comité d'administration par le biais de contrôles indépendants. Ces derniers comprennent des vérifications dans le cadre des plans validés par le conseil d'administration. La révision interne dispose d'un droit général de proposition et de motion. Les résultats des vérifications des mandats de révision internes sont transmis entre autres à l'ARC, qui suit la mise en œuvre des mesures d'amélioration ou ordonne des mesures supplémentaires.

Révision externe

En sa qualité d'organe de révision externe, la Ernst & Young AG vérifie les comptes annuels de Visana. L'honoraire de révision pour l'année 2022 s'est élevé à environ 540 000 francs.

Indemnités

Les honoraires et les salaires des membres du conseil d'administration, ainsi que de la direction générale, sont fixés par le conseil d'administration. Les indemnités versées en 2022 aux membres du conseil d'administration (sept membres) se sont élevées à 570 000 francs. Ce montant comprend l'ensemble des indemnités pour la collaboration dans le cadre de comités. Il n'a pas été versé de bonus. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 69 370 francs. L'indemnité la plus élevée a été versée au président du conseil d'administration et s'élevait à 163 750 francs.

Les indemnités brutes versées à la direction générale (six membres pour 5,9 postes) se sont montées à 2 111 200 francs au total. Cette somme comprend toutes les rémunérations fixes et variables. La part variable est plafonnée et dépend du résultat de l'exercice ainsi que de chaque prestation individuelle. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 392 480 francs. L'indemnité la plus élevée s'est montée à 514 760 francs, avec des cotisations à la caisse de pension de 101 150 francs, et a été versée au CEO.

Gestion des risques et compliance

Depuis des années, Visana mise sur une gestion intégrale des risques et des contrôles. Au sens d'une gouvernance forte, Visana se fonde à cet égard sur le modèle des trois lignes de l'«Institute of Internal Auditor», par lequel il est activement tenu compte des prescriptions réglementaires en augmentation constante.

Gestion des risques et système de contrôle interne

Le terme de «risque» désigne pour Visana les événements, actions et changements des conditions-cadres dans l'avenir qui sont susceptibles de mener à un écart par rapport à l'obtention des résultats prévus comme objectifs stratégiques et opérationnels. Chez Visana, la gestion des risques au niveau stratégique est effectuée dans le cadre d'une approche standardisée d'évaluation du risque, qui permet l'identification, l'évaluation, l'analyse et le pilotage systématique des risques. Au niveau opérationnel, des auto-évaluations des risques et des contrôles forment la base, pour garantir un pilotage adéquat des risques, par le biais de contrôles orientés aux risques, y compris une évaluation standardisée de la conception et de l'efficacité des contrôles. Ce processus fait partie intégrante des tâches de conduite de tous les niveaux hiérarchiques. Par le biais du reporting standardisé, l'Audit and Risk Committee et le conseil d'administration examinent régulièrement les thèmes de la gestion des risques et du système de contrôle interne.

Compliance, protection des données et sécurité de l'information

Le conseil d'administration et la direction générale de Visana considèrent la compliance comme un élément central pour une gestion efficace des affaires (gouvernement d'entreprise), dont la responsabilité ne peut pas être déléguée. Cela signifie que tous les collaborateurs et collaboratrices de l'entreprise respectent les lois ainsi que les instructions internes. La charte des bonnes pratiques soutient la mise en œuvre d'un comportement conforme des collaboratrices et collaborateurs dans les activités courantes. Pour Visana, le respect de la compliance n'est pas négociable.

Visana a certifié son service de réception des données conformément à la réglementation sur les certifications relatives à la protection des données. Cette certification atteste que la gestion des factures stationnaires selon SwissDRG de Visana est conforme aux prescriptions légales et efficace. Le certificat est soumis à une vérification annuelle.

La sensibilisation des collaboratrices et collaborateurs à l'importance et au respect de la protection des données occupe une place centrale chez Visana. Des formations y relatives ont lieu sur place, en lien direct avec les affaires courantes. Concernant les thèmes de la compliance, de la sécurité de l'information et de la protection des données, les collaborateurs et collaboratrices trouvent des séquences d'information spécifiques dans l'intranet, ainsi qu'un e-learning obligatoire pour toutes et tous. Des audits internes et externes garantissent également que la protection des données soit vécue en pratique.

Glossaire du rapport de gestion 2022

Diminutions des produits

Diminution des produits résultant d'escomptes et de rabais ainsi que d'amortissements de primes.

FINMA

L'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA) surveille le marché financier suisse en sa qualité d'autorité indépendante.

Compte des mouvements financiers

Instrument servant au rapport sur les mouvements d'argent et les modifications des disponibilités. Le compte des mouvements financiers présente tous les effets sur le plan des disponibilités de l'activité commerciale, des investissements et des activités de financement et indique les interdépendances.

Participation aux coûts

Participation de la personne assurée aux coûts. Elle se compose de la franchise annuelle légale ou individuelle et de la quote-part pour les traitements ambulatoires et en hospitalisation, auxquelles peut s'ajouter la contribution aux frais de séjour à l'hôpital.

LAMal

Loi fédérale sur l'assurance-maladie

Prestations

Le terme de prestations recouvre pour Visana le fait de remplir ses obligations contractuelles à l'égard des personnes assurées, sur la base des dispositions du contrat d'assurance et des prescriptions légales.

AOS

Assurance obligatoire des soins selon la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

Performance

Le terme de performance s'applique dans la terminologie financière à l'évolution des cours ou à l'accroissement de la valeur des titres compte tenu du produit et des coûts.

Primes

La prime est la rémunération fixée par contrat que l'assuré doit à l'assureur pour que celui-ci se charge du risque financier d'un sinistre éventuel.

Compensation des risques

La compensation des risques dans l'assurance obligatoire des soins a pour but d'assurer un équilibre des coûts, qui varie en fonction de l'âge et du sexe des assurés. Cet ajustement des différences liées à la structure des risques est un correctif à la sélection ciblée des risques de la part des caisses-maladie.

Réassurance

Transferts de risques assurés entre les sociétés d'assurance dans le but de répartir les risques.

Swiss GAAP RPC

Recommandations relatives à la présentation des comptes suisses. Le but principal de ces standards de la présentation des comptes est d'offrir une image correspondant aux conditions réelles de la situation relative à la fortune, aux finances et aux rendements.

LAA

Loi fédérale sur l'assurance-accidents

LCA

Loi fédérale sur le contrat d'assurance

Contact

Visana dispose d'un réseau d'agences dans toute la Suisse, qui forme la base de la proximité et du contact étroit avec la clientèle. Vous trouverez la liste complète des agences sur www.visana.ch/agences

Impressum**Éditeur**

Visana Services SA, Weltpoststrasse 19, 3000 Berne 16, uk@visana.ch

Mise en page

ZONE B – Kommunikation. Design. Event. Berne

Pour des raisons de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans le présent document; elle désigne toutefois aussi bien les femmes que les hommes.

Moins de papier pour protéger l'environnement

Pour des raisons écologiques et économiques, nous renonçons à l'impression du rapport de gestion.

Visana Services SA
Weltpoststrasse 19
3000 Berne 16
Tél. 031 357 91 11
visana.ch